2021

BULLETIN COMMUNAL

SOMMAIRE

Le mot du Maire p 3

vie quotidienne

Informations pratiques p 4

Les déclarations à faire en mairie p 8

Se procurer les documents importants p 10

Location du foyer communal p 11

Autres informations p 12

Trombinoscope p 16

Activité de la municipalité

L'état de nos finances p 18

Environnement et cadre de vie p 20

Culture, Communication et Manifestations locales p 23

Jeunesse, Social et vie associative p 26

Centre Communal d'Action Sociale p 29

Syndicat Intercommunal de Gestion des Écoles (SIGE du RPI du Marais) p 30

Répartition des secours sur la commune (Pompiers) p 36

Du côté de la Communauté de Communes p 42

L'IIBSN et le DPF p 44

Les acteurs économiques de notre commune p 46

Vie locale

État Civil (2021-1921) p 34

Connaissez-vous vos voisins ? p 48

Les Associations communales p 50

Calendrier des manifestations 2022 p 55

Le mot du maire

Madame, Monsieur,

Chers amis

Cette année encore la crise sanitaire a profondément impacté nos vies quotidiennes.

Pour autant, 2021 a été riche de projets et de réalisations. Semaine après semaine, l'équipe municipale s'est impliquée dans la préservation du lien social, dans la sécurisation de nos infrastructures dans le maintien de nos services et dans l'amélioration de nos espaces de vie. Réouverture du foyer des jeunes, mise en service de l'antenne de téléphonie mobile, réfection de voirie, rencontres intergénérationnelles, nos fêtes, nos manifestations… et tant d'autres choses ont jalonné cette année.

2022 sera marquée par la formalisation de grands projets au premier rang desquels la rénovation du centre bourg, l'arrivée de la fibre optique…

Vous trouverez dans ce bulletin le détail des activités et des réalisations dans lesquelles l'équipe municipale met toute son énergie.

L'échelon communal est précieux. C'est celui de la proximité, de la convivialité, de l'échange, de la participation. C'est dans nos villages, dans nos bourgs que, au quotidien, nous transformons nos conditions de vie. Nos communes rurales ont un bel avenir devant elles. Ensemble, construisons-le.

Excellente année à tous et à toutes. Puisse 2022 voir aboutir les projets qui vous tiennent le plus à cœur et se réalisent vos plus grandes espérances.

Denis LA MACHE
Maire de Saint Sigismond

INFORMATIONS PRATIQUES

LA MAIRIE EST OUVERTE AU PUBLIC

Lundi & Vendredi - De 13 h 30 à 17 h
Mercredi - De 9 h à 12 h 30

Tél. : 02.51.52.94.82
E-mail : commune.stsigismond@wanadoo.fr
Ou mairie@stsimin.com
Site internet : www.stsimin.com

Le Maire reçoit le jeudi sur rendez-vous

MAIRE :
M. Denis LA MACHE
Tél. : 02.51.52.99.63

1er ADJOINT :
Mme Eliane MONTAMAT
Tél. : 09.67.49.27.42

2e ADJOINT
M. Jean-Louis CHATAIGNE
Tél. : 02.51.52.93.13

3e ADJOINTE :
Mme Élisabeth GUILLOT
Tél 0613.89.62.94

RESPECT D'AUTRUI : Les personnes présentes à la Mairie ont parfois des dossiers personnels à étudier. Nous remercions chacun de bien vouloir attendre systématiquement son tour dans la salle d'attente.

En raison de la crise sanitaire la salle d'attente n'est pas ouverte au public, les personnes sont invitées à attendre à l'extérieur ou à prendre rendez-vous au préalable. La sortie se réalise par la porte de la salle du conseil.

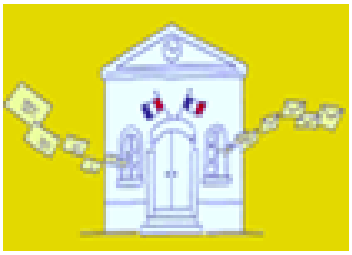

MISE à JOUR DES FICHIERS DE LA MAIRIE
Pour tout changement de situation : Arrivées mais aussi départs... Pensez à vous présenter en mairie.

Rappel dans le cadre de la réglementation du RGPD la commune avance dans le processus de mise en conformité. Les habitants de la commune sont invités à donner leur accord écrit pour l'utilisation de leurs données personnelles et leur adresse mail. L'imprimé « fiche famille » peut être demandé à la mairie, par mail ou récupéré sur le site internet.

GENDARMERIE	**17**
POMPIERS	**18**
S.A.M.U	**15**

Trésorerie de Fontenay-le-Comte	02.28.13.04.80
Bureau des Postes Maillezais	02.51.00.71.49
Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise	02.51.50.48.80
Sous-Préfecture	02.51.50.14.20
DDTM (Direction Départementale Des Territoires et de la Mer)	02 51.50.14.20
Impôts/Cadastre	02.51.50.11.11

SERVICE MÉDICAL

DAMVIX

Maison de santé
1, Place André Audouin 85420 DAMVIX
Tel: 02 51 51 42 49

Docteur Pascal CAPRON
Ancien interne de Médecine Générale
· Consultations sur Rendez-Vous :

CABINET D'INFIRMIERS DE DAMVIX
1 Nathanaëlle PERU-AIMÉ & Xavier PAULIEN
Tél. : 02 51 87 10 22

BENET

Maison de santé
10 rue du Pré Renaudet 85490 BENET

• Dr Christian BIOTTEAU, Médecin généraliste
Tél : 02.51.00.96.56
• Dr Christian CASAMAYOU, Médecin généraliste
Tél : 02.51.00.96.56
• Dr Catherine GUICHARD, Chirurgien-dentiste
Tél : 02.52.32.47.52
• Dr Pascale LACOSTE, Chirurgien-dentiste
Tél : 02.52.32.47.53
• Mme Aline PEREIRA, Pédicure-Podologue
Tél : 02.51.00.96.04
• Mme Mathilde CHABLE, Sophrologue
Tél: 07.67.55.68.39
• Mme Françoise CAMPANA, Sage-femme
Tél : 02.52.32.47.51

CABINET D'INFIRMIERS DE BENET
• M. Sébastien LEBON, Infirmier
• M. Pierre-Yves MARTIN, Infirmier
02.51.50.65.40

CENTRE DE SANTÉ INFIRMIERS BENET
Maison des services 7 Rue de l'Imbaudière
85490 BENET
Tel: 02.51.00.97.19
Soins à domicile 7j/7 Soins au centre
sur Rdv du lundi au samedi.

MAILLEZAIS

Maison de santé
Place du Champ de Foire 85420 MAILLEZAIS

• Dr Hélène GANNIER, Médecine générale orientation homéopathie Tél : 02.51.00.77.95

• Dr Philippe BRILLANT, Médecine générale, médecine du sport Tél : 02.51.00.72.60

• Dr Matthias BRILLANT, Chirurgien-dentiste
Tél : 02.52.32.47.54

CABINET D'INFIRMIERES
02.51.00.42.55

• Mme Christelle LARRIGNON, Infirmière

• Mme Karine LUCAS, Infirmière

• Mme Flavie BERLAND, Infirmière

02.51.44.55.66

PHARMACIE DE GARDE
APPELER LE 3237

Pour les personnes sans médecin traitant.

Le dispositif SASPAS vous permet de consulter un Médecin Généraliste en formation et supervisé au sein des locaux des Urgences

Contact pour rendez-vous : 02.51.53.30.41
Du lundi au jeudi de 8h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 16h

Pour les personnes ayant une demande de soins non programmés urgente et ne pouvant pas consulter de médecin généraliste. Un dispositif « Circuit Court » est mis en place, il permet de consulter un Médecin Généraliste au sein des locaux des Urgences.
Les consultations ont lieu sans rendez-vous, directement au service des Urgences du Lundi au Vendredi de 8h30 à 18h

Horaires des postes

BENET
Lundi, mercredi, vendredi : 10 h- 12 h 30 et 14 h 30 - 18 h
Mardi, jeudi : 1 0 h - 12 h 30 et le samedi 9 h 30 - 12 h 30
Levées : à 15 h 30 et 11 h 30 le samedi

DAMVIX
Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h
Levées : à 12 h et
Tel : 02.51.87.10.00

MAILLEZAIS
Maillezais :
Lundi : 13 h 30-15 : 45 le mardi : 14 h 15-16 h 30
Du mercredi au vendredi : 13 h 30-15 : 45
Levées : à 15 h 30 et 11 h 45 le samedi
Tel : 02.51.00.71.49

Assistant social (du Conseil Départemental) : Éric DANIEL

Contact au **Centre médico-social** 17 Rue du Port à Fontenay-le-Comte :
Tél. : 02.51.53.67.40 - E-mail : cms.rueduport@vendee.fr

Permanence le mercredi matin de 9h30 à 12h30 au Kiosque 13 rue de la Cure à Benet.
Il vous reçoit sur RENDEZ-VOUS au 02 51 53 67 40. Dans les locaux du centre socioculturel 13 rue de la Cure.

Les missions d'accueil, d'information et d'accompagnement sont assurées par la **Maison Départementale des Solidarités et de la Famille.**

Pour les personnes âgées et leurs proches, cela permet de simplifier les démarches administratives, d'offrir un accueil élargi et d'assurer un interlocuteur privilégié de proximité pour apporter une réponse adaptée et coordonnée aux besoins des personnes âgées en Vendée – Contacts :

33 rue Rabelais BP 345 85206 FONTENAY-LE-COMTE 02 51 53 67 00 cms.fontenay@vendee.fr	Les Moulins-Liot 32 rue du Gaingalet 85200 FONTENAY-LE-COMTE 02 51 69 29 66 cms.lesmoulinsliots@vendee.fr	17 rue du Port 85200 FONTENAY-LE-COMTE 02 51 53 67 40 cms.rueduport@vendee.fr

Pôle emploi : www.pole-emploi.fr

3 rue de l'ouillette CS 2018185208 Fontenay-le-Comte Cedex
Tel : 3949 - – Courriel : aie.fontenay-le-comte@pole-emploi.fr
Horaires d'ouverture au public : Lundi au vendredi : 8 h 30 - 12 h 30
Sur rdv : du lundi au mercredi : 12 h 30 - 16 h 30 et le vendredi 12 h 30 – 15 h 30

VIOLENCES CONTRE LES FEMMES
LA LOI VOUS PROTÈGE

VIOLENCES FEMMES INFO
APPELEZ LE 3919*
*Appel anonyme et gratuit.

Mission Locale Sud Vendée

Mission Locale du Sud Vendée
PAYS DE LA LOIRE

Vous avez des jeunes dans votre entourage entre 16 et 25 ans, sortis du système scolaire avec ou sans diplôme, la Mission Locale Sud Vendée est là pour eux !
Ils pourront bénéficier d'un **accompagnement personnalisé** pour :

- ✓ **L'orientation ou réorientation :** élaboration du projet professionnel, informations sur les métiers.
- ✓ **L'accès à la formation** : recherches et choix de la formation la plus adaptée.
- ✓ **L'emploi :** divers ateliers pour les CV, lettres de motivation, préparation aux entretiens d'embauche, accès à des offres d'emploi, partenariat avec les entreprises, présentation de CV et suivi des candidatures.
- ✓ **La vie quotidienne :** logement, santé, transport…

La Mission Locale, c'est aussi : la mobilité internationale, le Service Volontaire Européen, les droits et la citoyenneté, la Garantie Jeunes…

La Mission Locale Sud Vendée propose des permanences sur les communes de Nalliers, l'Hermenault, St Hilaire des Loges, Maillezais, La Châtaigneraie, Luçon, St Michel en l'Herm, L'aiguillon sur Mer, La Faute sur Mer, Chaillé les Marais, Mareuil sur Lay et Sainte Hermine.

N'hésitez pas à prendre rendez-vous au 02.51.51.17.57 – contact@mlsv.fr
47 Rue André Tiraqueau 85200 Fontenay Le Comte -

Mission locale

Myriam PAJOT, Conseillère en insertion professionnelle.
Permanence: le 4e mardi du mois de 14h à 17h sur rendez-vous au 02 51 51 17 57 dans les locaux centre socioculturel (le Kiosque) 13 rue de la Cure.
La .Mission Locale Sud-Vendée remplit une mission de service public pour l'insertion professionnelle des jeunes. Elle assure des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement pour les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire et en recherche d'emploi et de logement.

DÉCLARATIONS EN MAIRIE

État Civil

Pacs

Depuis le 1er novembre 2017, la conclusion d'un PACS peut se faire à la mairie du lieu de la résidence commune (Un rendez-vous préalable est nécessaire) ou chez un notaire.
www.justice.gouv.fr

Décès survenus sur la commune

L'enregistrement de l'acte de décès se réalise sur présentation du livret de famille et du certificat de décès fourni par le médecin ayant procédé à la constatation.
La commune propose la possibilité d'informer les habitants de la commune par mail et distribution de faire part dans les boîtes à lettres. La prestation est payante (30 €) et se fait sur demande de la famille en mairie (document présent sur le site communal).

Recensement

Se faire recenser en Mairie entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3e mois qui suit celui de l'anniversaire
Pour tout renseignement complémentaire, Centre du Service National d'ANGERS au 02.44.01.20.50
www.defense.gouv.fr/jdc - ou www.service-public.fr

Chiens dangereux - Permis de détention

Rappel : les animaux errants sont conduits à la fourrière sur ordre de la Mairie.
Obligation de déclarer en mairie les chiens de 1er et 2de catégorie

Toute morsure d'animal doit également être déclarée en mairie au plus tôt pour que la procédure prévue par les pouvoirs publics puisse être mise en place rapidement (mise sous surveillance vétérinaire de l'animal pendant une période de 15 jours avec trois visites et compte rendu comportemental)

Puits et forage

Tout puits ou forage réalisé à des fins domestiques doit faire l'objet d'une déclaration en Mairie. La déclaration est obligatoire pour tous les ouvrages. Le document Cerfa est disponible sur place ou téléchargeable sur le site www.forages-domestiques.gouv.fr

Urbanisme

***Tous les travaux** modifiant l'aspect extérieur doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable en Mairie* :

Une **déclaration préalable** de travaux est obligatoire pour les travaux suivants :
• une construction nouvelle créant une surface hors œuvre brute (Shob) supérieure à 2 m² et inférieure ou égale à 20 m²,
• l'agrandissement d'une construction entraînant la création d'une Shob supérieure à 2 m² et inférieure ou égale à 20 m²
• la transformation de plus de 10 m² de Shob en surface hors œuvre nette (Shan),
• la modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment,
• le changement de destination d'un bâtiment (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation).

Cette formalité s'impose même si le changement de destination n'implique pas de travaux.

Délai d'instruction :
Délai de base : 1 mois
Site classé : 2 mois

Un **permis de construire** est exigé pour des travaux d'une certaine importance, notamment :
• une construction nouvelle de plus de 20 m² de surface hors œuvre brute (SHOB) ;
• l'agrandissement d'un bâtiment lorsque l'opération vise à créer plus de 20 m² de surface hors œuvre brute ;
• le changement de destination d'une construction accompagné d'une modification de la structure porteuse ou de la façade du bâtiment :
• la modification du volume d'une habitation lorsque l'opération nécessite de percer ou d'agrandir une ouverture sur un mur extérieur.

Délai d'instruction :
Délai de base : 2 mois
Site classé : 1 an

La déclaration d'achèvement des travaux DAACT est un document qui permet de signaler à l'administration l'achèvement des travaux et la conformité de la construction avec le permis de construire ou la déclaration préalable.
Elle est obligatoire une fois que les travaux sont terminés.
La déclaration d'achèvement des travaux doit être établie en 3 exemplaires, être signée par le titulaire du permis de construire ou de la déclaration préalable et, le cas échéant, par l'architecte qui a dirigé les travaux, et être :
• déposée directement à la mairie
• ou envoyée par lettre recommandée avec avis de réception.

Les imprimés sont disponibles sur le site : http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N319.xhtml

C.A.U.E : (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement)

Pour toute modification en site classé (Coupe d'arbre, abattage, plantations, clôtures, constructions et modifications de bâtiment...) renseignements possibles :

DREAL Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Courriel : DREAL-Pays-de-la-Loire@developpement-durable.gouv.fr
Contact : 02.72.74.75.73 (secrétariat), (Mme BOURGUEMESTRE Edheline, inspectrice des sites).

S.T.A.P *Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine*
Tél. : 02 53 89 73 00- Courriel : sdap.vendee@culture.gouv.fr
Contact : 02.51.37.25.49 – (M. Etienne Bartczak- Architecte des Bâtiments de France)

Légalisation de signature

La légalisation de signature sert à authentifier la signature d'un particulier sur un acte (exemple : attestation sur l'honneur – attestation de vie).

Attention la signature doit être réalisée sur place devant l'agent
Pièces à fournir : · pièce à légaliser et pièce d'identité

SE PROCURER LES DOCUMENTS IMPORTANTS

La carte nationale d'identité & Le passeport biométrique

Pour préparer votre dossier, il est nécessaire de réaliser une pré-demande sur www.servicepublic.fr (rubrique « papiers-citoyenneté) - **https://passeport.ants.gouv.fr/**
imprimez si possible votre pré-demande

Prendre rendez-vous à la mairie de Maillezais sur www.rendezvousonline.fr ou par téléphone au 02.51.00.70.25

Les pièces à fournir avec votre pré-demande, sont :
- 1 photo de - 6mois (pas de photo scolaire pas de photo déjà utilisée pour un passeport ou autre).
- La carte d'identité ou le passeport à renouveler (en original)
- Un justificatif de domicile (facture d'eau, électricité ou encore l'avis d'imposition).
  Pour les mineurs : la carte d'identité du père ou de la mère (en original) et un justificatif de domicile au nom d'un des deux parents.

Les timbres fiscaux pour les passeports sont à :

Majeurs	86 €
Mineurs + de 15 ans	42 €
Mineurs – de 15 ans	17 €

En cas de demande à la suite d'un vol ou une perte
des pièces complémentaires seront demandées : La déclaration de vol ou de perte, un timbre fiscal à 25 €, un extrait de naissance ou une pièce d'identité encore valide et un justificatif de domicile.

RAPPEL : les cartes d'identité faites après le 1er janvier 2004 sont valables 15 ans en France.

Le certificat d'immatriculation d'un véhicule - Le permis de conduire

Toutes les démarches doivent se réaliser en ligne sur internet :
https://permisdeconduire.ants.gouv.fr
https://immatriculation.ants.gouv.fr
En cas de soucis de connexion, le médiateur du point numérique est présent en Préfecture et Sous-Préfecture. Pour une carte grise, les personnes préférant bénéficier d'un accompagnement peuvent aussi s'adresser à un garagiste habilité **dans leur département**

ATTENTION ! Ne tombez pas dans le panneau des sites payants ! Certaines plateformes en ligne frauduleux se proposent de réaliser ces démarches… des sites malhonnêtes proposent de se charger de votre démarche administrative en échange de frais d'assistance en ligne. **Cependant demander un titre sécurisé sur le site de l'ANTS est 100 % gratuit**.

Autres documents

Les extraits d'actes sont à demander à la mairie qui les a établis.

Les extraits de casier judiciaire sont à demander à Casier Judiciaire National, 107 rue du Landreau

44079 Nantes cedex 1 ou directement en ligne sur le site. Information sur www.service-public.fr

LOCATION DU FOYER COMMUNAL

Le foyer communal de Saint Sigismond peut être loué pour des mariages, banquets, lunchs, repas dansants, bals, conférences... La commission de sécurité a fixé à 220 le nombre maximum de personnes qui peuvent y être accueillies.

La demande de location doit être faite auprès du secrétariat de mairie, au plus tôt un an avant la date prévue. Elle est soumise à l'acceptation du Maire. L'autorisation entraîne pour le locataire l'adhésion au règlement et aux tarifs fixés par le conseil municipal. La réservation n'est effective qu'à réception en mairie du règlement signé.

La prise de possession des clefs se fait le vendredi après-midi à la mairie pour les locations du week-end ou sur rendez-vous pour les autres locations. La salle est disponible à compter du vendredi 17 h.

LIBELLÉ	*TARIF COMMUNE en EUROS*	*TARIF HORS Cne en EUROS*
Vin d'honneur ou réunion d'association	16,00	40,00
Bal (sans vaisselle)	56,00	105,00
REPAS (pas de musique)	56,00	105,00
Vin d'honneur + Bal (pas de vaisselle)	80,00	120,00
Vin d'honneur+repas+Bal	96,00	147,00
repas +bal ou dîner dansant	88,00	147,00
Concours de belote	48,00	80,00
location cuisine seulement	3,00	
location nuitée seulement	16,00	16,00
Cours de gym & animations payantes (environ 1h)	8,00	10,00
réunion club 3ème âge (jeudi 1/2 sem impaire)	gratuit	
Stes Commun.: Bal expo cinéma et autres anim.	32,00	80,00
REDEVANCE CHAUFFAGE Les locations du mois de octobre au mois de mars - maximum 20 €	10% du tarif	10% du tarif
REDEVANCE ORDURES MENAGERES		
Location avec REPAS	8,00	8,00
Autres locations	2,00	2,00

AUTRES INFORMATIONS

Travaux près de réseaux ou canalisations

Pour que vos travaux n'endommagent pas les réseaux et canalisations, vous devez obligatoirement consulter le nouveau télé service et déclarer vos travaux www.reseau-et-canalisation.gouv.fr

Réglementation sur l'emploi du feu

Vous pouvez trouver en Mairie l'arrêté concernant la réglementation de l'emploi du feu en vue de prévenir les incendies :
Arrêté 12 SIDPC-DDTM 627 du 26/11/2012, portant réglementation de l'emploi du feu sur le département de la Vendée.
En résumé : l'incinération des déchets verts à l'air libre est proscrite et il n'est plus possible au Maire de délivrer des dérogations. Ces déchets verts doivent être prioritairement apportés en déchetterie ou recyclés par compostage.

Abeilles :

Une intervention des apiculteurs pour récupérer les essaims est possible. Elle est payante. L'Abeille Vendéenne, Syndicat Apicole départemental, regroupe des apiculteurs qui se proposent de récupérer les essaims d'abeilles.

Le Syndicat Apicole Départemental tient à disposition la liste des apiculteurs de Vendée. Vous pouvez la demander par mail à l'adresse suivante : asso.maires@cdg85.fr ou par téléphone au 02 51 44 1025.

Frelons asiatiques

La communauté de communes à intégré la lutte contre les frelons asiatiques dans ses statuts et assure la destruction des nids de frelons asiatiques sur le territoire intercommunal. Si vous trouvez un nid de frelon asiatique **contactez la mairie**, nous ferons la déclaration auprès de la CCVSA. Elle procédera à la destruction du nid sauf si ce dernier ne présente plus de risques. En effet au début de l'automne les fondatrices quittent le nid qui ne survivra pas à l'hiver.

Brûlage des déchets :

Pour les particuliers, le code de l'environnement rappelle l'interdiction de brûlage à l'air libre des biodéchets et interdit la vente de matériel d'incinération à l'article L541-21-1. Un décret paru le 11 décembre 2020 établit des cas de dérogation lorsque les végétaux ont été parasités ou pour certaines espèces envahissantes (article D543-227-1 du code de l'environnement).
Attention ! Toute incinération de végétaux est passible d'une contravention de 4ème classe, soit 750 € (article R 541-78 du code de l'environnement).

Plus d'informations : http://www.vendee.gouv.fr/emploi-du-feu

Bruits de voisinage :

L'arrêté du 12/06/1998 de la Préfecture de Vendée fixe les règles applicables pour protéger la santé et la tranquillité publiques en ce qui concerne notamment :

L'emploi d'appareils sonores utilisés pour la protection des cultures qui doit être restreint aux quelques jours durant lesquels les cultures doivent être sauvegardées avant la récolte. Leur implantation ne peut se faire à moins de 250 mètres d'une habitation ou d'un local régulièrement occupé par un tiers. Cette distance est réduite à 150 mètres dans le cas des appareils d'effarouchement ou de bruitage acoustique. Le nombre de détonations par heure pourra, en cas de besoin, être fixé de manière individuelle par le maire, sur avis technique de l'autorité sanitaire. Les horaires sont les suivants :

les jours ouvrables : de 7h à 21h ;
les samedis : de 8h à 21h ;
les dimanches et jours fériés : de 8h à 10h et de 18h à 20h ;

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants (article 19) :

les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 ;
les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h ;
les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.

Pour plus d'informations : Troubles de voisinage : bruits de comportement | service-public.fr

Police intercommunale

Nous bénéficions d'une police intercommunale qui intervient sur 10 communes de la Communauté de communes Vendée Sèvre Autise.

Mise à disposition de 2 policiers :
- Bruno CUCCHIARO : Brigadier-chef principal
- Sébastien ROZE : Agent de surveillance de la voie publique

Les policiers intercommunaux sont chargés de verbaliser plusieurs catégories d'infractions, notamment les infractions :

- Aux arrêtés de police du Maire
- Au code de l'environnement en ce qui concerne la protection de la faune et de la flore, la pêche, la publicité... ;
- À la police de conservation du domaine routier
- À la lutte contre les nuisances sonores
- À la législation sur les chiens dangereux

Les policiers intercommunaux disposent de plusieurs moyens pour assurer leurs missions :

- Le relevé d'identité
- Le dépistage d'alcoolémie, la rétention du permis de conduire, l'immobilisation et la mise en fourrière de véhicules, la consultation des fichiers des immatriculations et des permis de conduire,
- L'accès aux parties communes des immeubles à usage d'habitation,
- Les palpations de sécurité dans le cadre des missions confiées par le Maire,
- L'inspection visuelle ou la fouille des sacs et bagages à l'occasion de l'accès à une manifestation sportive, récréative ou culturelle rassemblant plus de 1500 personnes ..
- Le carnet de déclarations destiné à recueillir les observations éventuelles des contrevenants verbalisés.

Quelles sont les démarches à faire en cas de déménagement

Vous **devez vous présenter à la Mairie de votre nouveau domicile** et faire connaître votre nouvelle adresse aux correspondants suivants :

- l'EDF/GDF,
- votre assureur (dans un délai d'un mois)
- vos établissements financiers (banque, organisme de crédit)
- votre caisse primaire d'assurance maladie (contacter le centre de votre nouveau domicile si vous changez de département ou d'arrondissement)
- votre caisse d'allocations familiales,
- le service des eaux,
- la trésorerie principale et le centre des impôts de votre ancien domicile,
- vos fournisseurs d'abonnements (journaux, revues, réseaux téléphonie...)

Pour faire suivre votre courrier : adressez-vous à la Poste et demandez un ordre de réexpédition.

Pour faire installer une nouvelle ligne téléphonique : adressez-vous à l'agence commerciale de votre nouveau domicile ou appeler le 1014 (France Télécom)

Pensez à résilier votre ancienne ligne téléphonique : adressez-vous à l'agence commerciale de votre ancien domicile.

N'oubliez pas de vous faire inscrire sur les listes électorales : adressez-vous à la mairie de votre nouveau domicile – **avant le 4 mars pour 2022**.

VOUS VENEZ DE FAIRE UNE NOUVELLE ACQUISITION SUR LA COMMUNE

Pensez à contacter le Sycodem pour le ramassage des bacs à ordures et les emballages ainsi que pour la carte déchetterie

Pour toute demande de branchement de **compteur électrique** :

- ✓ Simple branchement : « EDF » : 02.51.36.43.62
- ✓ Si Extension de réseau nécessaire : Adresser une demande (imprimé à retirer en Mairie) d'estimation pour le raccordement au réseau électrique au « Sydev » (Syndicat Départemental d'Energie et d'Équipement) info au 02.51.45.88 00

Pour toute demande de **branchement d'eau** :

- ✓ Simple branchement : Ste « Lyonnaise des Eaux France » 85120 Antigny : 02.51.69.63.22 ou N° azur 0 810 387 387
- ✓ Si Extension de réseau nécessaire : Adresser une demande avec plan à « Vendée Eau » ZAC Bell - 57 Rue Paul Emile Victor 85036 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX Tel 02.51.24.82.00 Fax 02.51.24.82.01 E-mail : vendee-eau@vendee-eau.fr

Quels documents sont à conserver

Documents à conserver		> Combien de temps ?
Famille	Livret de famille	À VIE
	Contrat de mariage / PACS	
	Acte de reconnaissance d'un enfant naturel	
	Jugement d'adoption	
	Jugement de divorce / séparation de corps	
	Testament / donation	
	Carnet de santé	
	Justificatifs de paiement des allocations familiales / Sécurité sociale	5 ans
	Bordereaux de versements des allocations familiales / Sécurité sociale	3 ans
École	Diplômes originaux	À VIE
	Bulletins et livrets scolaires	Le temps de la scolarité ou à vie
Santé	Ordonnances médicales	2 ans
	Radiographies, résultats d'analyse	Aussi longtemps que nécessaire
Banque	Talons de chéquier	10 ans
	Relevés de compte	10 ans
	Facturettes CB / bordereau versement	Jusqu'au prochain relevé de compte
	Remboursement de crédits immobiliers	10 ans après la dernière échéance
Travail	Contrat de travail / lettre d'engagement	Jusqu'à liquidation de la retraite
	Fiche de paie	
	Relevés de points de caisse de retraite	
	Indemnités de chômage / lettre de licenciement / Solde de tout compte	
Habitation	Quittance de loyer	5 ans après le départ des lieux
	État des lieux	
	Facture constructeurs entrepreneur habitation	30 ans
	Factures de travaux / réception de travaux	10 ans
	Charges de copropriété (relevé et paiements)	10 ans
	Règlement de copropriété	10 ans
	Acte de propriété et acte notarié	À VIE
Factures	EDF GDF	5 ans
	Téléphone	1 an
	Factures d'achat (bijoux, meubles…)	À VIE
	Factures d'eau	4 ans si le distributeur est la commune sinon 2 ans
Impôts	Preuves de paiements des impôts	4 ans
	Redevance télévision	3 ans
	Déclaration impôts sur le revenu + justificatif + Avis d'imposition	4 ans
	Justificatif paiement impôts locaux	2 ans
Assurances	Quittances, échéances, preuve de règlement	2 ans
	Correspondances et documents relatifs à un sinistre	2 ans
	Contrats d'assurance couvrant votre responsabilité (Automobile, familiale, professionnelle)	À VIE
	Documents originaux concernant l'assurance vie	À VIE

TROMBINOSCOPE

Le conseil municipal

LA MACHE Denis
Maire
Rue du Port – Reth
02.51.52.99.63

MONTAMAT Éliane
1ere Adjointe
11 ter Grand'rue - Le Coudreau
09.67.49.27.42

CHATAIGNE Jean-Louis 2e
Adjoint
15 route de Damvix -Reth
02.51.52.93.13

GUILLOT Élisabeth
3e Adjointe
3 Rue des Ardennais – Résidence « Le Clos »
06.13.89.62.94

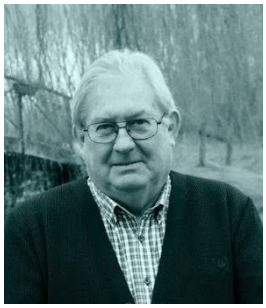

MORICE Marc
02 place de l'église

BARRANGUET Élisabeth
02 rue des cabanes - Les Ecluzeaux
02.51.52.98.48

PERRIERE Géraldine
04 halage du Courdault
06.42.05.27.76

VRIGNAUD Luc
08 route de Damvix – Reth
02.44.37.60.74

FLEURET François
28 route de Damvix - Reth
02.51.52.90.93

MONTAMAT Cyril
11 rue du Canal - Reth

Les employés communaux

PEROCHEAU Céline

Adjoint technique territorial – titulaire

Temps non complet

THIBAULT Pétronille

Secrétaire de Mairie - Titulaire

Temps complet

THIBAULT Éric

Adjoint technique territorial principal 2e classe - Titulaire

Temps complet

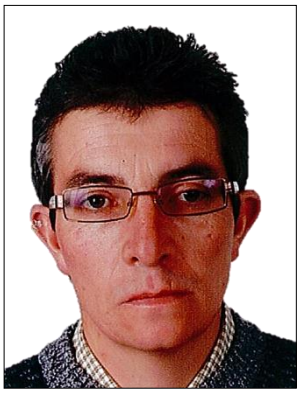

MOREAU Xavier

Adjoint technique territorial - Titulaire

Temps non complet

L'ÉTAT DE NOS FINANCES

Budget communal 2021 (prévisions budgétaires)

Les prévisions budgétaires en fonctionnement s'équilibrent en dépenses et recettes à 436 575.39 €

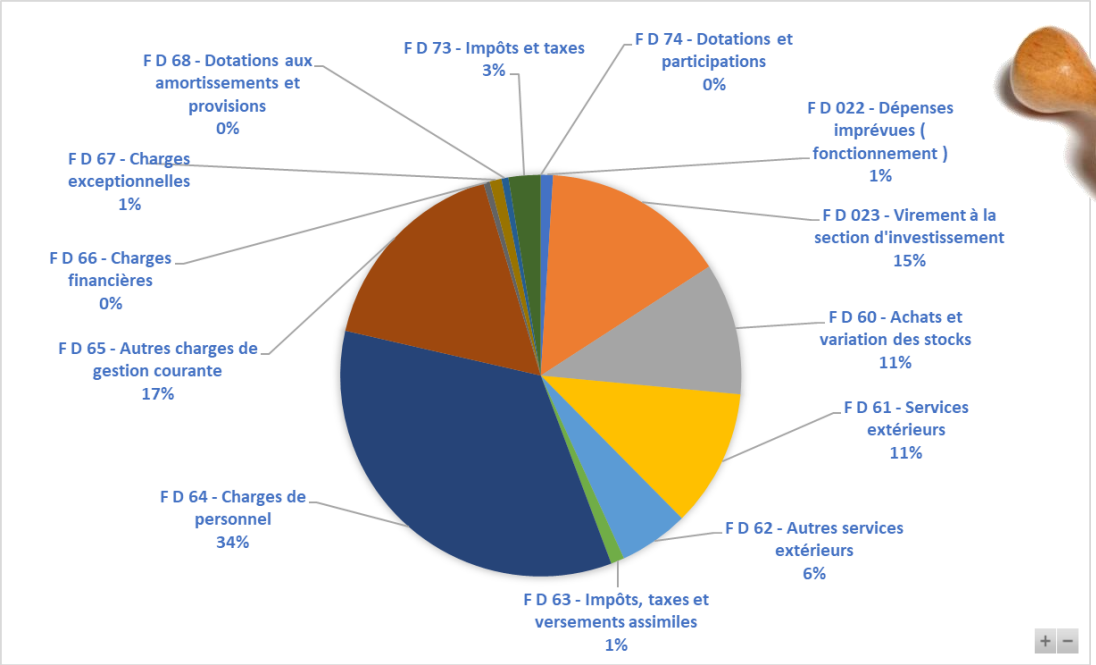

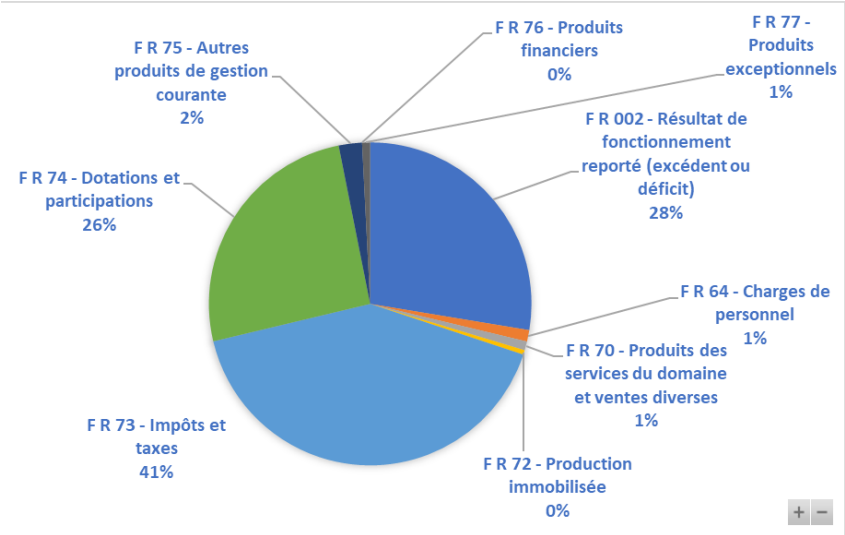

DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

PRINCIPALES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

D	378 218,91
14 - Travaux de voies et réseaux	56 907,00
15 - Travaux de Bâtiments	101 584,30
20 - Acquisitions	27 800,00
26 - Travaux éclairage public	2 000,00
33 - Aménagement bourg-cimetière	64 000,00
Non affecté (solde d'éxécution - emprunts, opération d'ordre	125 927,61

Subventions 2021

Tiers	proposition commission pour vote 2021	POUR	CONTRE	ABST	
Ass Cne 3ème âge	80,00	10			
Ass ACPG CATM (anciens combattants)	80,00	10			
Ass APE	125,00	10			
Ass Art & Loisirs	80,00	9			Mme Montamat n'a pas pris part au vote
Ass chasse	150,00	9	1		
Ass Foyer de Jeunes	0,00				
Ass l'Atelier	0,00				
Ass Les Copains barjots de St Simin	80,00	9			Mme Guillot n'a pas pris part au vote
Ass Ocoudreaukospass	80,00	8	1	1	
Ass Union Gymnique du Marais	80,00	10			
Ass Cne Les Baladeurs du marais	80,00	10			
Association " Vivre la vie"	80,00	10			Siège hors Cne
Ass Banque alimentaire (Demande de 13 €)	50,00	10			
SECOURS CATHOLIQUE	100,00	10			
Ass RESTO COEUR	100,00	10			
Asso ADAPEI ARIA	80,00	10			
Ass ADMR (aide à domicile en milieu rural)	0,00				Aucune demande reçue
Ass Amicale pompiers Damvix	40,00	10			
Ass Amicale Pompiers Maillezais	40,00	10			
Ass Ecole Pompiers	100,00	10			
Ecole des pompiers – subv exceptionnelle	150,00	10			
Ass collège Marais Poitevin CES (13 élèves)	195,00	10			
Ass collège St martin FSE (12 élèves)	180,00	10			
IREO St Fulgent MFR (1 élève)	15,00	10			
Chambre des métiers (demande de 92€ pour	15,00	10			
FNATH (Accidentés de la vie)(intervient sur	80,00	10			
TELETHON (2 familles concernées)	40,00	9			M. Perrière n'a pas pris part au vote
Cavalerie Agrippa	40,00	10			Prêt dépan. Tivoli 13/7
Outil en mains BENET	40,00	10			
	2 180,00				

Pour pouvoir bénéficier d'une subvention communale, les associations doivent fournir une copie de leurs statuts, le compte rendu de l'assemblée générale, une attestation d'assurance et justifier d'une activité d'intérêt local.

État de l'emprunt

Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dette en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
2016-001	PRET INVESTISSEMENTS 2015	MON507309E UR/0507816/0	120 000,00 €	79 844,85 €	9 192,96 €

Taux d'imposition 2021

.

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	218 200,00	2,97	32,84	0,00	71 657,00	107,21
TFPNB	65 100,00	10,71	62,84	0,00	40 909,00	10,71
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	**283 300,00**	**4,65**			**112 566,00**	**57,36**

ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE

Inauguration du pylône de téléphonie mobile

Le 27 septembre dernier, nous avons inauguré le pylône de téléphonie mobile de Saint Sigismond. Cette manifestation a marqué la fin de plusieurs années d'efforts et de persévérance. Implanté sur terrain privé, ce pylône dont la construction a été confiée à la société Bouygues Telecom, accueille l'ensemble des opérateurs. Il permet donc une couverture totale pour l'ensemble des habitants de notre commune et une partie du Mazeau.

C'est l'aboutissement d'un très long processus qui a permis de faire avancer l'équité territoriale face à ces nouvelles formes de communication. L'effacement progressif des zones blanches contribue à la dynamique de nos territoires ruraux. Le développement du télétravail, mais aussi les tiers lieux où pourront cohabiter plusieurs activités et de nombreuses innovations entrent désormais dans le champ du possible. Ils sont essentiels pour entretenir l'image positive de nos territoires qui, depuis les changements induits par l'émergence du télétravail, sont nettement plus attractifs.

Entretien général de la commune :

La commune ayant de plus en plus d'espaces verts à entretenir, et en l'absence prolongée d'un agent, elle a fait le choix d'acquérir d'une nouvelle tondeuse auto portée de marque Kubota pour un montant de 4 690.00€ et d'un souffleur de marque Echo pour 585.65 €.

Ces matériels ont facilité l'entretien réalisé par l'agent titulaire aidé d'un contractuel employé pour la saison de juin à septembre.

Travaux de l'église

La fin des travaux de toiture a été réalisée. Le chauffage au gaz étant également vétuste, il a été remplacé par un chauffage électrique pour un budget de 18 417.54 euros subventionné à hauteur de 80%.

Les services techniques, après des travaux de clôture pour s'assurer que les pigeons ne pouvaient plus entrer, ont réalisé le nettoyage du clocher. Les détritus ont été évacués au tracteur compte tenu de leur importance.

Logement de la Mairie

Des travaux de réfection de la toiture ont été réalisés par la Société ARTIS LAPIDEM pour un montant de 1 386.00 €. La commission communale chargée des bâtiments a pris acte du vieillissement de ce logement qui mérite de nombreux travaux de rénovation. Ils devraient être programmés pour 2022.

Bâtiments communaux

Le conseil municipal, freiné par la crise sanitaire, a finalement organisé en 2021 une visite complète des locaux communaux pour les conseillers municipaux. Cela a permis de prendre connaissance de l'actif de la commune et de l'état des bâtiments (sauf logements loués) afin de programmer les travaux de rénovation.

Des visites virtuelles des bâtiments ont été réalisées par Nicolas THIBAULT, agent contractuel. Ces vidéos sont consultables sur le site internet de la commune.

Un dossier de rénovation thermique de l'ensemble des bâtiments Mairie-Ecole et restaurant scolaire est en cours. Le chauffage est actuellement assuré par une chaudière fuel commune. Le SyDEV vient de

transmettre le résultat de cette pré-étude qui donnent quelques pistes que vont devoir travailler les membres de la commission.

Élagage des Haies

En prévision des travaux concernant l'arrivée de la fibre aux particuliers sur la commune, il est demandé aux riverains de tailler leurs haies afin de faciliter les travaux

Embarcadère

Afin de renouveler le parc des barques et permettre aux touristes de découvrir le Marais dans les meilleures conditions, le conseil municipal a décidé d'en acquérir deux nouvelles en plastique ; une de 4 places et une de 6 places pour un montant de 7 873 €.

Les agents ont également réalisé le remplacement des bois du ponton remis à neuf avant la saison.

Élagage des saules

Nous avons dû, à contrecœur, pour cause de maladie, couper et élaguer des saules à l'embarcadère. Ces travaux très techniques ont été réalisés par une entreprise spécialisée : Louault Élagage alors que les services techniques municipaux ont réalisé tout le travail d'évacuation.

Les travaux d'un montant global de 990.00 € seront complétés par la plantation de nouveaux arbres en 2022.

Travaux de voirie

Cette année, les travaux ont concerné la rue de Bouloup et la rue de l'eau barrée au Coudreau ainsi que la rue des Loges dans le bourg. Les dépenses afférentes se chiffrent à un montant de 20 187.60 €.

Il reste à réaliser la pose de panneaux de signalisation. Le conseil municipal devra aussi étudier plus en détail le type de borne à installer sur le halage de Courdault pour restreindre la circulation sur cette voie. Installée en limite de commune, elle serait escamotable pour permettre le passage des services d'urgence et des propriétaires.

Aménagement du bourg

Le projet se poursuit. Après le questionnaire envoyé aux habitants : 3 axes ont été retenus :

- Un village préservé, pour maintenir la qualité de notre cadre de vie, notre histoire, notre patrimoine bâti, paysager et naturel, les liens au marais

- Un village attractif, avec une centralité à affirmer et à dynamiser autour du cœur de bourg : place de l'église, foyer communal, ancienne cure qui abrite le foyer des jeunes et une salle associative… en améliorant ces lieux ainsi que les cheminements et les espaces extérieurs,

- Un village innovant, capable d'anticiper l'évolution des modes de vie en milieu rural en expérimentant et en s'adaptant aux enjeux de demain.

Le cahier des charges, modifié pour prendre en compte les remarques de la DREAL devra être validé par le conseil avant de servir à l'appel d'offres pour retenir le bureau d'étude qui accompagnera la commune dans ce dossier qui pourrait s'étaler sur plusieurs années.

CULTURE COMMUNICATION ET ANIMATIONS LOCALES

Vœux du Maire (janvier 2021)

Pour la première fois, nous n'avons pas pu organiser cette manifestation tant attendue par l'ensemble des habitants. Nous avons décidé malgré tout de présenter nos vœux sous forme de vidéo à laquelle nous avons décidé d'associer le personnel communal.

08 mai et 11 novembre

La cérémonie du 8 mai a, une nouvelle fois, eu lieu à huis clos, et nous avons pu réaliser enfin comme d'habitude celle du 11 novembre. Nous avons d'abord assisté à la cérémonie du Mazeau, puis ensuite à celle sur notre commune, en présence des sapeurs-pompiers de Damvix et Maillezais. À l'issue nous nous sommes retrouvés au foyer communal pour le repas organisé en partenariat avec la commune du Mazeau. Nous rappelons que cette manifestation est ouverte à tout le monde.

13 Juillet

Quelle joie de pouvoir nous retrouver pour cette manifestation qui était très attendue par de nombreux habitants, qui ont, une nouvelle fois, répondu présents. L'ambiance était au rendez-vous grâce à Marina Animations et à l'envie de se retrouver enfin.

Journée Citoyenne

Bien que décalée, cette journée a pu avoir lieu au mois de septembre. Cette année encore, le succès ne s'est pas démenti, un grand nombre de participants ont répondu présents. Plusieurs chantiers ont eu lieu :

Le nettoyage de l'église pour donner suite aux travaux réalisés par la commune,

La peinture du mur face au foyer des jeunes (ce chantier a été interrompu en raison de la pluie),

Le nettoyage des conches

À l'issue de cette matinée de labeur, la commune a offert aux participants un apéritif suivi d'un repas.

Repas des aînés

Cette année, nous avons pu organiser notre traditionnel moment de convivialité avec les aînés de notre commune. En cette période morose, cela fait du bien de pouvoir se retrouver dans le respect des règles sanitaires. L'ensemble des convives était heureux de ce repas où ils ont pu se revoir et apprécier un très bon menu préparé par le traîteur de Damvix.

Visite du père Noël

Nous avons espéré pouvoir organiser l'arbre de Noël comme les autres années, mais cette année encore nous avons dû, au dernier moment, renoncer pour des raisons sanitaires. Il était toutefois hors de question de ne pas pouvoir accueillir le Père Noël et ses lutins afin de remettre aux enfants sages leurs cadeaux bien mérités. Il est donc venu en calèche.

Ce fut cette année encore un moment de joie partagé pour petits et grands. Ce fut un samedi matin un peu magique pour des enfants ravis. Cette année la compagnie du père Noël a été invitée à faire une halte très appréciée au village du Coudreau : petits rafraîchissements et ballotins de chocolats. Merci à tous d'avoir pris soins de l'équipe de distribution.

JEUNESSE – SOCIAL – VIE ASSOCIATVE

Rencontres intergénérationnelles

Les rencontres autour des jeux et de l'atelier couture ont repris à la rentrée scolaire 2021, dans le respect des gestes barrières et pour le plus grand bonheur des participants petits et grands. Le groupe de bénévoles continue de s'étoffer et ces rencontres sont comme toujours un temps fort d'échanges entre les aînés et les enfants. Le principe reste le même : les enfants et les aînés se retrouvent, pour jouer, ou pour participer à l'atelier couture. Les rencontres ont lieu à l'école de 13h30 à 14h30. Les dates à retenir pour 2022 : les 28/01, 01/04 et 20/05 .N'hésitez pas à nous rejoindre et à vous inscrire. Contact : Mme Montamat Eliane au 09.67.49.27.42

Après -midi récréative

Du nouveau cette année. Du fait de la crise sanitaire, les animations de la quinzaine bleue n'ont pu être mises en place au niveau de la Communauté de Communes. Le CCAS a donc proposé l'organisation d'une après-midi récréative au foyer communal autour de jeux de société. Les participants ont pu partager un goûter et tout cela dans le respect des gestes barrières. Les participants se sont pliés volontiers au contrôle de leur pass sanitaire.
Nous espérons reprendre ces animations prochainement. Nous souhaitons inscrire cette manifestation dans le temps le 3ème dimanche du mois d'octobre à mars.

Foyer des jeunes :

La commune met à disposition des jeunes entre 14 et 17 ans un local. Les jeunes sont invités à se constituer en association sous la supervision de l'animateur jeunesse mis en disposition par le Centre Socio Culturel « Le Kiosque ». Aurélien les accompagne. Une journée portes ouvertes organisée le 18 septembre a rencontré un franc succès.

Transport solidaire

Mis en place sur notre commune depuis plusieurs années, ce service vise à améliorer le quotidien, rompre l'isolement, et favoriser les moments d'échanges et de convivialité entre les personnes.

Pour qui ?
Ce service s'adresse aux habitants de la commune ne disposant pas de moyens de locomotion et/ou ne pouvant momentanément ou durablement conduire.

Pour quels déplacements ?
Ce service est mis en place pour les déplacements occasionnels, visites de courtoisie, courses, rendez-vous médicaux ou personnels…
Les trajets pris en charge par l'assurance maladie sont exclus.
Les transports se font en accord avec les chauffeurs bénévoles. La priorité est donnée aux services et commerces locaux.

Cinq chauffeurs bénévoles participent au service : M. et Mme BREGEON, Mme MONTAMAT, Mme VAILLANT et Mme SYLVAIN assurent le service.

À quel tarif ?

4 chauffeurs participent au service : M et Mme Bregeon, Mme Sylvain et Mme Montamat

Pour adhérer, il suffit de s'acquitter de la carte d'adhérent au kiosque fixé à 10 euros par an et par personne.
Trajet aller- retour jusqu'à 8 km : 3 €
Le kilomètre supplémentaire est facturé : 0,40 €
Le nombre de kilomètres est calculé à partir du domicile du chauffeur bénévole.

Comment réserver ?
Il suffit de contacter **Mme Eliane MONTAMAT au 09.67.49.27.42** au moins trois jours à l'avance dans la mesure du possible.
.

Partenariat avec le Centre Socioculturel « Le Kiosque » de Benet

Le Centre Socioculturel « Le Kiosque » est un foyer d'initiatives porté par des habitants associés, appuyés par des professionnels. Il œuvre pour l'ensemble de la population du territoire. Ces valeurs fondatrices sont : la citoyenneté, la dignité humaine et la démocratie. Dans le cadre de son action, il a pour vocation d'accompagner les acteurs locaux de son territoire d'intervention afin de répondre au mieux aux préoccupations, aux besoins, aux envies des habitants, quels que soient leur âge, leur catégorie socio-professionnelle. Le nouveau partenariat avec la commune s'est dans un premier temps établi autour de deux axes : la mobilité, et l'accès au numérique.

Effectuer ces démarches en ligne grâce à la médiation numérique

De nombreux dispositifs changent et s'adaptent à la situation inédite que nous vivons, aussi vous pouvez avoir besoin de faire des démarches administratives en ligne sans savoir exactement comment faire. Les médiateurs numériques sont là pour accompagner la navigation sur les différents sites que sont la CAF, la CARSAT, Pôle emploi, Ameli, MSA, mais aussi ANTS…

Si vous ne maîtrisez pas l'outil informatique ou que vous avez besoin d'un accompagnement pour effectuer une démarche administrative, une permanence est proposée par LE KIOSQUE le 4ème jeudi du mois de 10h à 12h dans la salle des associations. Il est préférable de confirmer votre demande de rendez-vous auprès de la mairie ou de Mme Montamat le lundi précédent.

Vous pouvez aussi pour toutes questions ou renseignements complémentaires, contactez le Centre Socio Culturel au 06 42 88 71 60

Ateliers tablette

Le lundi entre 14h30 et 16h30, Angélique du Kiosque vous propose des ateliers tablette et jeux sur console. Elle peut aussi répondre à vos questions sur le maniement de l'ordinateur.
Il suffit de s'acquitter de son adhésion au kiosque (10 euros) et de payer pour une année de participation 10 euros, soit 20 euros par famille.

Ateliers informatiques

La situation sanitaire a empêché en 2021, la mise en place sur la commune de ces ateliers en partenariat avec le Centre Socio Culturel « Le Kiosque » . *À ce jour seulement 3 inscriptions !*!Si vous êtes intéressés n'hésitez pas à prendre contact avec Mme Montamat Eliane au 09.67.49.27.42

Le Secours Catholique près de chez vous !...

Le Secours Catholique vient en aide aux personnes en difficulté.
Pour cela, les personnes désirant cette aide doivent se faire connaître et s'inscrire en Mairie

Nous recevons ces familles à l'épicerie solidaire deux fois par mois (le mercredi tous les 15 jours), les dates vous seront données en Mairie.

L'espace vêtements est ouvert les mêmes jours, **il est ouvert à tous**. Nous y avons les vêtements neufs et d'occasion et acceptons les dons de vêtement en parfait état.

Le local se situe : **15 rue de la treille 85 420 MAILLEZAIS**

Pour tous renseignements, adressez-vous à :
Josy FLEURET Responsable de l'espace vêtements - 02.51.52.94.77

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S)

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un service administratif dont les attributions sont nombreuses. Promoteur de l'action sociale locale, le CCAS participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale, gère l'attribution de l'aide extra-légale facultative et anime des actions de prévention sociale.

Présentation du nouveau bureau :

Président : Denis LA MACHE
Vice-Présidente : Eliane MONTAMAT

Administrateurs nommés par arrêté du Maire :

Au titre de l'UDAF : Gisèle SYLVAIN
Au titre du Secours Catholique pour leur intervention dans l'aide alimentaire sur la commune :
Josy FLEURET
Au titre de leur participation à des actions de prévention, d'animation ou de développement social mené dans la commune : Marie BREGEON
Micheline BOURNEAU

Administrateurs délégués par le conseil municipal : Élisabeth BARRANGUET
Élisabeth GUILLOT
Géraldine PERLIÈRE

Le CCAS prend en charge la cotisation annuelle des chauffeurs bénévoles auprès du centre social « Le kiosque » de Benet.

Le listing des personnes isolées a été révisé et les membres du CCAS doivent l'utiliser en cas d'intempéries, ou évènement exceptionnel (canicule, tempête, inondations…).

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES ÉCOLES DU RPI DU MARAIS (SIGE)

Depuis 2002, la commune de Saint-Sigismond est en « regroupement pédagogique intercommunal » avec les communes de Liez et du Mazeau. Les élèves sont par classe de deux niveaux seulement (sauf exception). Les enseignantes y trouvent un confort et peuvent consacrer plus de temps aux élèves. La répartition des élèves dans chaque classe reste du ressort des enseignants. Elle se décide en conseil des maîtres.

École Publique de Saint Sigismond

61 rue Principale 85 420 Saint-Sigismond
Tél. : 02 51 52 93 19
Directrice : Marie PROUST
L'école accueille les enfants du Cours Élémentaire 1ère et 2ème année (CE1-CE2). 24 élèves

École Publique de la commune de Liez

85420 LIEZ
Tél. : 02 51 00 75 27
Directrice : Isabelle BORTOLOTTI
L'école accueille les enfants de la Grande Section de maternelle (GS) et ceux du Cours Préparatoire (CP)

École Publique de la commune du Mazeau

53 route de Sainte-Christine 85420 Le Mazeau
Tel École primaire : 02 51 52 91 01
Tel École maternelle : 02 51 00 94 24
Directrice : Mme Élodie CHARTIER
Professeur des écoles (Maternelle) : Isabelle JOSLAIN

L'école du Mazeau est composée de deux classes. La première accueille les enfants de Petite Section (PS) et Moyenne Section (MS) (élèves), classe la mieux adaptée à l'accueil des petits. La seconde accueille les élèves de Cours Moyen 1ère et 2e année (CM1 et CM2, élèves). Cette classe peut ainsi profiter du plateau sportif indispensable à cet apprentissage avant le départ pour le collège.

Merci à nos institutrices ainsi qu'aux employés communaux qui travaillent dans les écoles (dans les classes ou les cantines).

Le transport scolaire

L'inscription aux transports scolaires et le paiement se réalisent en ligne sur le site du Conseil Régional (qui a pris la compétence transports scolaires) https://aleop.paysdelaloire.fr/

Inscriptions en cours d'année : s'adresser à la mairie du Mazeau (organisateur secondaire).

Son objet

Le syndicat intercommunal a pour objet la gestion matérielle des écoles : acquisition des fournitures, maintenance et entretien du matériel et mobilier dans les écoles, frais de télécommunication (téléphone & internet), frais de produits d'entretien pour cantines et écoles, frais de pharmacie, transport pour sorties, à l'exception des sorties culturelles financées par l'APE (Association des Parents d'Elèves), assurance RC des écoles, gestion des crédits pédagogiques, gestion des cantines du RPI Liez- Le Mazeau - St Sigismond. Ce syndicat a été créé en 2003 pour une plus grande équité entre les écoles, il est en effet préférable d'avoir, pour chaque commune, des dépenses équivalentes et un niveau d'équipement semblable pour les élèves des trois écoles du RPI. Les décisions budgétaires sont donc prises en commun par le bureau où siègent les maires des trois communes.

En 2018, le SIGE a pris la compétence lui permettant de gérer l'accueil périscolaire au lieu et place de l'association des parents d'élèves qui ne souhaitait plus assurer cette charge. Le syndicat a donc endossé le rôle d'employeur et recruté des animateurs pour assurer cet accueil périscolaire qui depuis septembre a ouvert ses horaires afin d'accueillir les enfants dès 7h15 pour satisfaire la demande de certains parents.

En septembre 2021 dans un souci d'équité le SIGE reprend à son compte la totalité des charges de personnels jusqu'alors assurées par les communes respectives.

Les agents contractuels sont désormais employés par le SIGE, les autres agents font l'objet d'une mise à disposition par les communes qui continuent de gérer leur carrière, mais qui recouvriront les charges auprès du SIGE

Composition du bureau

Le SIGE est composé de deux membres titulaires et deux membres suppléants de chaque commune. Elisabeth GUILLOT assure la présidence.

La comptabilité du SIGE

	Total_Prévu	Ordonnancé au 15/01/2021
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	**124 001,00**	**90 941,56**
011 - Charges à caractère général	58 800,00	45 826,08
012 - Charges de personnel et frais assimilés	52 870,00	39 358,91
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	200,00	0,00
023 - Virement à la section d'investissement	5 000,00	0,00
65 - Autres charges de gestion courante	6 550,00	5 756,57
67 - Charges exceptionnelles	500,00	0,00
68 - Dotations aux amortissements et aux provisi	81,00	0,00
recettes	**124 001,00**	**130 195,61**
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excéd	18 090,27	18 090,27
70 - Produits des services, du domaine et ventes	32 000,00	31 644,10
74 - Dotations, subventions et participations	73 910,73	80 459,90
76 - Produits financiers	0,00	0,00
77 - Produits exceptionnels	0,00	1,34

	Total_Prévu	Ordonnancé au 15/01/2021
INVESTISSEMENT		
Dépenses	**16 391,14**	**1 729,14**
001 - Solde d'exécution de la section d'investisse	1 391,14	1 391,14
21 - Immobilisations corporelles	15 000,00	338,00
recettes	**16 391,14**	**1 848,14**
021 - Virement de la section de fonctionnement	5 000,00	0,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	6 391,14	1 391,14
13 - Subventions d'investissement	5 000,00	457,00

Des achats exceptionnels ont été engagés :

- l'achat d'un lave-linge pour le nettoyage des vêtements de travail et des chiffons, torchons.. ,
- un programme d'investissement concernant le socle numérique pour les écoles de St Sigismond et Liez (Tablettes et ordinateurs portables) le montant total devrait avoisiner 9 500€.

Un accord de subvention a été obtenu à hauteur de 70% sur l'investissement et 50% sur le fonctionnement (logiciels, environnement numérique de travail). Les livraisons et mises en place devraient avoir lieu au 1er trimestre 2022

FONCTIONNEMENT DES SERVICES 2021/2022

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Horaires 7h15-9h00 et 16h30-18h30

	TARIFS 2020-2021 QF <900	TARIFS 2020-2021 QF >900
Tarif matin	**2.00**	**2.20**
Tarif soir	**2.80**	**2.90**
JOURNÉE ENTIÈRE	**4.60**	**5.00**

Avec l'aide des agents municipaux du Mazeau les enfants de l'accueil périscolaire ont travaillé sur un hôtel à insectes qui a été installé devant le local.

En 2021/2022 les animations seront réalisées sur le Thème « de la préhistoire au moyen âge ».

RESTAURATION SCOLAIRE

En signant une convention pour la cantine à 1 €, le SIGE permet aux familles ayant un coefficient familial < à 900 € de prétendre à des tarifs très intéressants. En contrepartie, le syndicat recevra une aide de la part des services de l'État.

Les familles doivent informer le secrétariat de toute modification du QF impliquant un changement de tranche tarifaire.

Tarif enfant	QF<600	0.90 €
Tarif enfant	600<QF<900	1.00 €
Tarif enfant	QF>900	3.15 €
Tarif adultes & stagiaires		4.40 €

Pour information des parents d'élèves : le seuil de recouvrement (montant minimum des factures) est de 15 €. Les prestations non facturées du fait du seuil seront reportées sur la facture suivante

EFFECTIFS

RÉPARTITION DES EFFECTIFS LE JOUR DE LA RENTRÉE 2021/2022

	Classe de St Sigismond A1	**Classe de Liez A2**	**Classe du Mazeau 1 A3**	**Classe du Mazeau 2 A4**	enfants/Cne (=A1+A2+A3+A4)
SAINT SIGISMOND	4	9	7	11	31
LIEZ	4	4	4	4	16
LE MAZEAU	7	9	8	10	34
AUTRES COMMUNES	3	1	2	0	6
TOTAL/Classe	18	23	21	25	87

ÉTAT CIVIL 2021

En 2021 à Saint Sigismond

Naissances

Rose-Marie, Laurence, Florence VINCENT
domiciliée au bourg a pointé le bout de son né
le 02/07/2021

Nolan PARROT domicilié au Bourg
Est arrivé le 17/11/2021

Décès

24/01/2021 Solange BARBIER née PELLETIER

19/11/2021 Lucie DUBOIS née TIRBOIS

Il y a 100 ans à Saint Sigismond : État civil 1921

Les naissances

N°d'acte	Nom	Date de naissance
1	BOURNEAU Marie Louise Yvonne	05/01/1921
2	GODILLON Lucienne Gabrielle	17/04/1921
3	GRELIER Laurence Pierrette Marie	02/06/1921
4	BOUHIER Emile Pierre Léon	09/06/1921
5	ROUSSEAU Renée Marinette Marie Louise Maximilienne	10/06/1921
6	MARCHAND (MORISSET) Louis	16/06/1921
7	ROUX Jean Henri Gaston	27/06/1921
8	MORISSET Louis (Reconnaissance)	
9	CARDIN Jean Mandé Louis Raymond	07/08/1921
10	CAQUINEAU Marceline Marie Louise Paulette	19/08/1921
11	LAMBERTON Christiane Anne Marie Emilienne	25/08/1921
12	THIBAUDEAU Renée Anna	17/09/1921
13	MÉTEAU Georgette Laure	21/09/1921
14	ROY Jeanne Elise Thérèse	16/10/1921

Les mariages

N° d'Acte	Date du mariage	Nom de l'Epoux	Nom de l'Epouse
1	23/04/1921	MORISSET Théodore Jean Zacharie	GUILLEMET Marie Mélanie
2	30/04/1921	MORIN Victorien Théophile Firmin	GARNIER Lucie Marie Thérèse Berthe
3	25/10/1921	MOREAU Gabriel Désiré	GUILLEMOTEAU Atala Clémentine Marie

Les décès

N° d'Acte	Date du décès	Nom	Nom Marital
1	04/07/1915	MATHE Eugène (Mort pour la France)	
2	20/02/1921	CARDIN Raymond Robert	
3	01/05/1921	BOUHIER Jean Eugène	
4	04/05/1921	BOUCHAND Albert Marie Germain (Mort pour la France)	
5	08/06/1916	CHOISY Fernand Charles Pierre (Mort pour la France)	
6	25/08/1921	BOUHIER Emile Pierre Léon	
7	27/08/1921	BOUCHAND Octave Théophile	
8	02/04/1918	GIBEAUD Emile Pierre Auguste(Mort pour la France)	
9	04/10/1921	BARGEAUD Marie Honorine	SACRÉ
10	11/10/1921	ROUSSEAU Marie Florentine Célestine Joséphine	
11	25/11/1921	MATHÉ Augustine	LARGEAUD
12	28/12/1921	MATHÉ Marie Antoinette	CHATAIGNER

Répartition des secours sur la commune

SAPEURS-POMPIERS MAILLEZAIS MAILLE

130 ans

1892 - 2022

2022 marquera le 130e anniversaire de vos sapeurs-pompiers. Nous vous proposons de traverser l'histoire de ces hommes et femmes qui sont au service de la population.

1892 : le 23 février, entente entre la commune et M. Chalmel Pierre, ferblantier à Maillezais qui s'engage à fournir une pompe à incendie pour la somme de 998 francs. Le **17 juillet 1892,** le conseil municipal valide l'organisation d'une compagnie de sapeurs-pompiers.

1914 – 1918 : Les habitants volontaires participent à faire vivre le service incendie durant cette période de guerre. Trois pompiers de Maillezais : MORIN Jean Baptiste, PIERRE François Auguste, POUPEAU Pierre Alexandre et un de Maillé : LAURENT Abel meurent au Champ d'honneur.

1932 : Le 27 juillet : les communes de Saint Pierre le Vieux et Liez se positionnent pour rejoindre la subdivision de Maillezais. Le conseil municipal du 12 septembre 1932 valide la création de la compagnie intercommunale. Les cloches qui étaient le moyen d'alerte, sont remplacées par une sirène. La commune de Bouillé-Courdault est associée au syndicat en 1935.

1947 : création en Vendée d'un service départemental d'incendie et de secours, dans lequel Maillezais figure comme centre de premier appel pour quatorze communes. Les pompiers doivent s'équiper d'un fourgon pour le transport des hommes et du matériel. Le 07 septembre, le conseil municipal arrête son choix sur un fourgon normalisé « Laffly ».

1972 la départementalisation s'intensifie, Maillezais sera départementalisé en 1973 (Benet en 1975, Vix en 1977, Damvix et Maillé en 1996 !).

1986 : le 10 octobre, décès en service commandé du lieutenant Claude MOINARD.

1999 : regroupement des casernes de Maillezais et Maillé.

2004 : création de l'école des Jeunes Sapeurs-Pompiers « Sèvre-Autise » regroupant les centres de secours de Benet, Damvix, Vix, Xanton-Chassenon et Maillezais

2007 : **l'année du casernement.** Le jeudi 25 janvier, la première pierre du centre de secours actuel est posée sous quelques centimètres de neige. L'inauguration a lieu le jour de la Sainte-barbe locale, le 8 décembre

2011 : Début janvier, les sapeurs-pompiers de Maillezais reçoivent la fourragère. Cela correspond à l'attribution de la médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement au corps départemental de la Vendée en rapport avec la tempête « Xynthia ».

2012 : Création d'un logo. Ce logo symbolise deux lieux des communes de Maillezais et Maillé, l'Abbaye et le Moulin de la Pichonnière.

Depuis 10 ans, le centre de secours continu de vivre au fil des recrutements, des départs, des réformes de la filière, des projets divers et variés (création d'un terrain de sport, d'une salle de réunion.) En 2021, le centre de secours se composent de 30 sapeurs-pompiers. 1/3 de l'effectif est féminin.

Besoin de sapeurs-pompiers aujourd'hui comme hier !

Vous venez de découvrir une partie de l'histoire de vos sapeurs-pompiers. Pendant 130 ans, des hommes, des femmes se sont portés volontaires pour se mettre au service de la population pour porter assistance (incendie, secours à personnes, protection des biens…)

Le Service départemental d'Incendie et de secours de la Vendée est composé de sapeurs-pompiers professionnels mais aussi, **et en majorité, de sapeurs-pompiers volontaires** qui concourent à l'ensemble des missions opérationnelles au travers d'un noble engagement.

Aujourd'hui plus que jamais nous avons besoin de forces vives. Aussi, hommes ou femmes, âgés de 18 à 50 ans, vous pouvez vous engager au profit de la population en devenant sapeurs-pompiers volontaires.

Nul besoin d'être sportif de haut niveau. Si vous défendez des valeurs telles que l'altruisme et la solidarité et que vous souhaitez être pleinement acteur d'une vie citoyenne, il vous suffit de prendre contact avec le centre de secours :

Chef de Centre : Capitaine Abel GARREAU
abel.garreau@sdis-vendee.fr 06.83.97.45.61

Les chefs de centre

1892 Jules POITOU

1932 – 1962 Albert BARDIN

1962 – 1967 Gaston POUSSON

1967 – 1981 Jean ROUCEAU

1981 – 1990 Jean-Paul GRELIER

1990 – 2001 Michel AUDOUIN

2001 – 2009 Claude GARNIER

Depuis 2009 Abel GARREAU

Défilé à Maillezais en 1950

Dates à retenir en 2022 !

- **Samedi 3 septembre à partir de 19 h à Maillezais (repas – feu d'artifice – bal)**
- **11 au 13 novembre, exposition à la salle des fêtes de Maillezais**

2021, n'a malheureusement pas encore permis aux associations de reprendre une vie « normale » aussi avons-nous dû renoncer une année de plus aux manifestations dont nous étions coutumiers. Cependant, contrairement à l'année dernière, vous nous verrez passer chez vous, si ce n'est déjà fait, pour la reprise de la traditionnelle tournée de calendriers.

Nous vous l'avions annoncé l'année dernière, mais ce n'est arrivé que le 12 avril 2021, le secteur de premier appel des pompiers de DAMVIX s'est agrandi en ajoutant LE MAZEAU et LES ECLUSEAUX à RETH et LE COUDREAU qui eux étaient déjà rattachés depuis plusieurs années.

Coté interventions, une progression qui pourrait s'expliquer par cet agrandissement de secteur, mais ce n'est pas le cas puisque l'an dernier nous avions fait 55,62 % de nos interventions sur un secteur plus petit contre 41,50 % seulement cette année sur un secteur plus grand.

Type d'intervention	2020	2021	Progressions
Secours à Personne	126	156	+ 23,81 %
Accidents sur voie publique	12	12	+ 0,00 %
Incendies	25	24	- 4,00 %
Opérations diverses	8	7	- 12,50 %
Risques Technologiques et naturels	0	1	+ 100,00 %
Totaux	171	200	+ 16,96 %

- 83 sur notre secteur de premier appel (41.50 %)
- 117 hors secteur de premier appel (58.50 %)
- Dont 12 hors département (17 et 79) (6.00 %)

D'un point de vue effectif, cette année a été une année de changement, de mutations et d'incorporations. Coline GARDOT*, a rejoint l'équipe de Jeunes Sapeurs-Pompiers composée de Cyprien BRUNET (LE MAZEAU) et Nolan METEAU (DAMVIX). Sébastien BERULLIER, parti vivre sur la commune de BENET est en cours de mutation tandis que Jean-Jacques SAVARIT, après un peu plus de trente ans de bons et loyaux services a fait valoir ses droits à la retraite.
Cependant, Sophie MOUNIER et Didier PAVON nous ont rejoints, changeant un peu l'image classique de la jeune recrue Sapeur-Pompier.
Désormais, sachez-le, il ne faut plus croire que seuls les 18-25 ans sont concernés par les pompiers ni qu'il faille absolument se sentir capable de tout faire. **Le recrutement est de 16 à 55 ans pour les pompiers et à 13 ans pour les Jeunes Sapeurs-Pompiers**.

Il existe maintenant des emplois différenciés, permettant à une personne qui, par exemple, ne se sentirait pas capable d'aller au feu de pouvoir rentrer chez nous pour ne faire que du secourisme (plus de 80% de nos interventions).
Alors si vous avez des disponibilités, l'envie d'être utile, n'hésitez plus à nous contacter, les pompiers ont besoin de vous.

Un grand merci à l'ensemble du personnel, et leurs familles, pour son investissement. En plus des manœuvres mensuelles incluant des manœuvres de références pour le secours à personne qui concernent tout l'effectif et des formations de maintien des acquis des différentes spécialités que nous avons acquises (Damien, Guillaume, Laurent et Martine pour cette année), il y a les formations initiales. Sophie a validé son aptitude à pouvoir conduire les ambulances et son équipier prompt secours lui permettant ainsi de monter en quatrième en ambulance. Didier lui aussi a validé son aptitude à pouvoir conduire les ambulances et passe en ce moment l'équipier prompt secours. Charly lui a passé l'équipier secours routier lui permettant de manipuler le matériel spécifique aux accidents sur la voie publique. Marie, elle, a confirmé ses connaissances validant sa formation de chef d'équipe lui permettant ainsi d'être responsable de son binôme lors d'un incendie. Enfin Martine, notre infirmière qui, en plus de ses tâches habituelles a effectué une formation sur la tabacologie est maintenant l'infirmière référente dans le secteur pour aider les pompiers qui le souhaitent à arrêter de fumer.
Vous pouvez donc le constater, malgré la COVID-19, nous n'avons en aucun cas négligé la formation nécessaire à la bonne vie du centre.

Un énorme merci aux entreprises qui nous soutiennent en autorisant le départ des Sapeurs-Pompiers pendant leur temps de travail (environ 280h en tout pour l'année), leur permettant d'arriver en retard ou de pouvoir effectuer de la formation. Nous sommes un centre ayant de nombreuses conventions ou partenariat avec les employeurs, s'il y a bien sûr des partenaires de longue date tels que TFCM, Menuiserie ROCHER, la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autize, les travaux publics RINEAU de MAILLEZAIS et La clinique Sud Vendée, mais il ne faut pas oublier non plus les artisans et auto-entrepreneurs tels que Philippe GARDOT du Garage de la Venise Verte, la boulangerie BIRONNEAU et Bruno JOURDAIN qui s'occupe de tous vos extérieurs. Bien sûr ce n'est pas une liste figée, nous restons dans l'espoir de nouveaux partenariats.
Merci aussi à Bruno TRIAUX qui, pompier à MAILLEZAIS effectue une double appartenance en intervenant avec nous pendant ses heures de travail (TFCM) renforçant ainsi notre capacité d'intervention en journée.

Enfin un merci à tous ceux qui nous soutiennent d'une façon ou d'une autre comme le village vacances pour nos cours de JSP et la piscine ou chacun de vous au travers de vos dons et soutiens divers.

Laurent GARNIER

Chef de Centre du Centre de Secours de DAMVIX

Les Jeunes-Sapeurs-Pompiers « Sèvre-Autize »

* **L'école de Jeunes Sapeurs-Pompiers Sèvre Autize**, regroupant les cinq centres de secours de BENET, DAMVIX, MAILLEZAIS, VIX et XANTON, **reste accessible à tous à partir de 13 ans sur courrier au Chef de Centre du Centre de Secours** le concernant.

Si vous êtes intéressés pour devenir Jeune Sapeur-Pompier (à partir de 13 ans) ou pompier, il vous suffit de contacter un pompier de votre connaissance ou appeler une des personnes du trio de commandement, Laurent GARNIER, Chef de Centre (06 03 27 14 37), Damien TRIAUX, Adjoint au Chef de Centre (06 75 65 65 49) ou Philippe GARDOT, Adjoint au Chef de Centre (06 14 80 07 03).

L’Outil en Main Vendée Sèvre Autise

L'Outil en Main
Vendée Sèvre Autise

L'Outil en Main
Atelier de Vendée-Sèvre-Autise

Nous avons ouvert l’atelier de Benet pour la saison 2021-2022 depuis le 11 septembre 2021

Rencontre et épanouissement de deux générations
L'outil en Main est une association dont le but est l'initiation des jeunes dés 9 ans, aux métiers manuels et du patrimoine, par des **Gens de Métier** professionnels qualifiés – tous passionnés, tous bénévoles – le plus souvent à la retraite. Ces gens de métier initient les jeunes aux techniques artisanales et au geste juste, avec de vrais outils et dans de vrais ateliers. Une initiative humaine où deux générations se rencontrent et collaborent à une même activité.

Échangez & Transmettre
L'outil en Main permet aux jeunes de choisir leur avenir professionnel. À travers ces ateliers hebdomadaires, ils découvrent tout un panel de métiers différents qui facilitera leur orientation future. Certains d'entre eux, en effet, se tournent vers l'apprentissage et se forment à un métier qu'ils ont découvert dans nos ateliers.
L'outil en Main se positionne donc en amont de la formation ; architecte de l'avenir ; il est une référence pour l'orientation des jeunes vers les métiers du savoir faire français

Découvrez L'outil en Main
Chaque année, **L'outil en Main** ouvre ses portes pour permettre aux enfants, parents et amis de venir découvrir nos ateliers afin de rencontrer les bénévoles.
Artisans, parents, élus, partenaires… vous souhaitez
- simplement vous renseigner,
- donner du temps et transmettre votre passion
- inscrire votre enfant,

Plus de 227 ateliers partout en France

Renseignez-vous à L'outil en Main Vendée Sèvre Autise
ZA des Champs Francs -18 route de Saint-Pompain 85490 BENET
Contactez : - Gilbert Bironneau (Président) au 06 70 07 88 38
- Ghislaine Bigot (Sécrétaire) au 06 52 04 51 46
Site Internet de l’atelier **:** **L’OeM VSA** **-** Site Internet de L’Union des OeM France **:** **www.loutilenmain.fr**

Notre Page Facebook :

La COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDÉE SÈVRE AUTISE

25, rue de la Gare 85420 Oulmes
Tél : 02 51 50 48 80 Fax : 02 51 50 48 75
secretariat@cc-vsa.com

Retrouver toutes les informations sur le site de la CCVSA : https://www.cc-vsa.com/

Quelles sont les compétences de la CCVSA ?

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- **L'aménagement de l'espace**
  - Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
  - Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et schéma de secteur
- **Le développement économique**
  - Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du Code général des collectivités territoriales
  - Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
  - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
  - Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme
- **L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage**
- **La collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés**
- **La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)**

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- **La protection et la mise en valeur de l'environnement**
- **La politique du logement et du cadre de vie**
- **La création, l'aménagement et l'entretien de la voirie pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire**
- **La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels et sportifs**
- **L'eau**
- **La création et la gestion des maisons de services au public**

COMPÉTENCE FACULTATIVE

- **La création et la gestion d'un service public d'assainissement non collectif**

COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES

- **Le développement touristique**
  - L'aménagement et la gestion de l'espace de loisirs du lac de Chassenon
  - L'aménagement et la gestion d'une aire d'accueil touristique et de covoiturage sur la commune de Xanton-Chassenon
  - La définition, l'élaboration et la mise en œuvre de la charte intercommunale de randonnée pédestre
  - L'entretien du réseau intercommunal des sentiers pédestres et ceux destinés aux cyclotouristes
  - La participation à la création de pistes cyclables départementales

    - Tourisme fluvestre : l'aménagement et l'entretien des haltes

- **Le développement culturel**
    - Les actions de diffusion, création, animation, enseignement, communication dans le domaine de l'art et de la culture
    - Le soutien à des actions ou évènements culturels
    - Le soutien à l'animation du réseau des bibliothèques des communes membres
    - La création et la gestion de l'École Intercommunale de Musique
    - L'entretien et la gestion de la Maison de la Meunerie à Nieul-sur-l'Autise
- **La petite enfance, l'enfance et la jeunesse**
    - La création, l'aménagement et la gestion de la Maison Intercommunale de la Petite Enfance à Benet et de deux microcrèches à Saint Hilaire des Loges et à Vix
    - La création et la gestion d'un Relais Assistants Maternels (RAM)
    - La création, l'aménagement et la gestion de la Maison Intercommunale de Loisirs à Nieul-sur-l'Autise
    - L'organisation et la gestion du transport des enfants des écoles primaires à la piscine de Damvix
    - La prise en charge du transport scolaire pour tous les collégiens du territoire dans le cadre d'une subdélégation
- **La prévention routière**
    - Le soutien aux actions en faveur des jeunes et des seniors
    - Les actions de prévention routière en milieu scolaire
- **Solidarités – Santé**
    - Le transport des denrées alimentaires pour la Banque Alimentaire
    - Le soutien au Fonds d'Insertion des Jeunes en Difficulté et l'association PASEO
    - Le soutien à un Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique
    - La coordination, l'animation et le soutien aux actions de santé
    - La création, la construction, l'entretien et le fonctionnement des Maisons de Santé et des Cabinets médicaux pluridisciplinaires
- **L'emploi et l'insertion**
    - Le soutien à la Mission Locale et à l'association Atout Linge
- **Les communications électroniques**
- **Autres**
    - La construction, gestion et travaux d'amélioration des casernes de gendarmerie
    - La gestion d'un bâtiment pour l'accueil de formations

COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Président de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise est Michel BOSSARD, Maire de Rives-d'Autise.

1er Vice-président, Stéphane GUILLON, Maire de Bouillé-Courdault

2e Vice-président, Daniel DAVID, Maire de Benet

3e Vice-président, Christian HENRIET, Maire de Saint-Pierre-le-Vieux

4e Vice-président, Bernard BORDET, Maire de Le Mazeau

5e Vice-présidente, Annie RINEAU, Maire de Maillezais

6e Vice-président, David CARTRON, 1er adjoint à Saint-Hilaire-des-Loges

7e Vice-président, Denis LA MACHE, Maire de Saint-Sigismond

8e Vice-président, Joël CHOLLET, 3e adjoint à Benet

9e Vice-président, Adeline POUPLIN, Maire de Liez

10e Vice-président, Claudy RENAULT, Maire de Xanton-Chassenon

Subvention pour l'achat et la location de broyeurs de végétaux

Depuis le 1er octobre 2021, le Sycodem subventionne l'achat ou la location groupés d'un broyeur de végétaux, auprès de ses partenaires conventionnés.

Les végétaux sont une véritable ressource pour nos jardins : en paillage ou en compostage, le broyat permet de structurer le sol, maintenir l'humidité, limiter la pousse d'adventices, favoriser la dégradation des biodéchets, etc. C'est pourquoi le Sycodem a décidé d'accompagner ses usagers dans le broyage des végétaux. Le soutien financier du Sycodem est conditionné à un achat ou une location en collectif, de 2 à 5 foyers. L'objectif ? Eviter le suréquipement et la sous-utilisation d'un matériel qui bien souvent n'est utile qu'une à deux fois par an par foyer. Le principe de l'achat collaboratif vise à inscrire l'opération dans une « économie circulaire ». Pour s'assurer d'un matériel de qualité et durable, le Sycodem s'appuie sur les professionnels de motoculture locaux pour conseiller au mieux les futurs utilisateurs en fonction de leur besoin.

Renseignements et inscription : www.sycodem.fr (rubrique « Actualités » ou rubrique « Des solutions pour réduire mes déchets » : Simulation et formulaire de demande en ligne).

Le Bureau
Président : Stéphane GUILLON
1er Vice-Président : Stéphane BOUILLAUD
2e Vice-Président : Lionel PAGEAUD
Membres : Gilles BOUTEILLER, Laurent DUPAS, Catherine MASSON SOULARD, Sébastien ROY

L'I.I.B.S.N. ET LE DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

À la différence d'autres cours d'eau où la propriété du lit est partagée entre les propriétaires des parcelles attenantes, la Sèvre Niortaise et trois de ses affluents, le Mignon, la Jeune Autize et la Vieille Autize, sont des propriétés publiques. On parle de Domaine Public Fluvial (DPF). Cette propriété publique comporte le lit de la rivière et ses berges jusqu'au niveau de débordements des eaux.

L'IIBSN est un établissement public créé en 1987 par les Conseils Généraux de Vendée, Deux-Sèvres et Charente-Maritime. Depuis le 1er janvier 2014, elle est propriétaire et gestionnaire du Domaine Public Fluvial de la Sèvre Niortaise, des Autizes et du Mignon, qui lui a été transféré par l'État. Dans ce cadre, elle assure : l'entretien du Domaine, la continuité de la navigation, les travaux d'aménagement des ouvrages hydrauliques devenus sa propriété, la gestion des Autorisations d'Occupation temporaires et la Police du Domaine.

De part et d'autre de la voie d'eau, sont définies des servitudes de passage. Le propriétaire public ou privé de la parcelle attenante au cours d'eau doit laisser libre de tout obstacle un espace permettant le passage des promeneurs, pêcheurs, services et secours.
Concernant la Sèvre Niortaise et ses affluents, il existe deux types de servitude : celle démarche pied, large de 3,25 m, et celle de halage, large de 6 m qui s'applique dans la majorité des cas.

ÉVOLUTION DES LIMITES DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL ET DES SERVITUDES

Les limites des propriétés et des servitudes ne sont pas fixes. Elles évoluent et se déplacent en fonction de la mobilité du cours d'eau dans son lit majeur (érosion ou accumulation sédimentaire).

L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

Toute installation à titre privatif du Domaine Public Fluvial est soumise à autorisation. Celle-ci est nominative et limitée dans le temps. On parle *d'Autorisation d'Occupation Temporaire*. L'IIBSN, propriétaire et gestionnaire du Domaine, autorise ou non l'installation, en contrepartie d'une redevance domaniale en fonction du type d'installation. Le montant de cette redevance est défini par le Règlement du Domaine.
Ces installations peuvent être de plusieurs natures : ponton, amarrage, canalisation, pompage...
L'IIBSN veille à ce que ces installations respectent une certaine qualité paysagère, le Domaine Public Fluvial s'inscrivant au sein d'un espace remarquable : le Marais Poitevin. Ces installations peuvent être autorisées à condition de respecter la sécurité des usagers des cours d'eau et de maintenir une accessibilité suffisante à l'eau pour le public.

Dans le site classé du marais mouillé poitevin, toute installation de ponton et autre ménagement de berges est également soumise à autorisation du Préfet, après avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

PRESCRIPTION POUR L'IMPLANTATION DE PONTONS SUR LE DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

L'IIBSN, en partenariat avec le Parc naturel régional du Marais Poitevin et les gestionnaires du site classé (Inspecteurs des Sites et Architectes des Bâtiments de France), préconise :

- L'implantation de pontons en bois non peint, non traité et non verni afin d'assurer un impact minimum sur la berge et le milieu et d'en faciliter la déconstruction à la fin de la période de validité de l'Autorisation d'Occupation Temporaire
- La construction de pontons n'empiétant pas au-delà d'un mètre sur la voie d'eau afin de ne pas gêner la navigation sur le DPF
- L'entretien des abords des pontons sur au moins un mètre de part et d'autre de l'ouvrage afin de le rendre clairement visible pour éviter tout accident ou destruction accidentelle.

L'emploi de désherbant est strictement prohibé.

Pour de plus amples informations, l'IIBSN vous invite à contacter le :

Service Navigation
Gestion du Domaine
1 quai Belle Île
79000 NIORT
Tel : 05 49 09 01 55 Mail : gestion.domaine@sevre-niortaise.fr

Vous trouverez également sur le site internet de l'IIBSN (www.sevre-niortaise.fr) dans la rubrique « Domaine Public Fluvial » tous les documents relatifs aux Autorisations d'Occupation Temporaire

LES ACTEURS ÉCONOMIQUES DE NOTRE COMMUNE

Nos Artisans et Commerçants

Embarcadère de l'Autize
Bar, Brasserie balades en barques
Vincent LIEBOT
Le Port
85420 Saint-Sigismond
Tél. : 02.51.52.97.45 /06.86.53.09.59
vincent.liebot@orange.fr

Camille VAUVERT
Maréchal-Ferrant

06.73.13.51.12

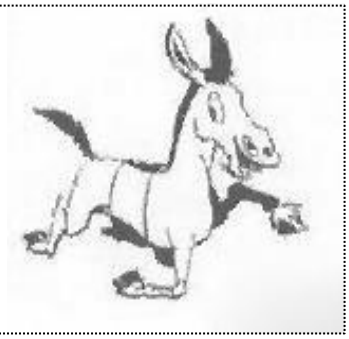

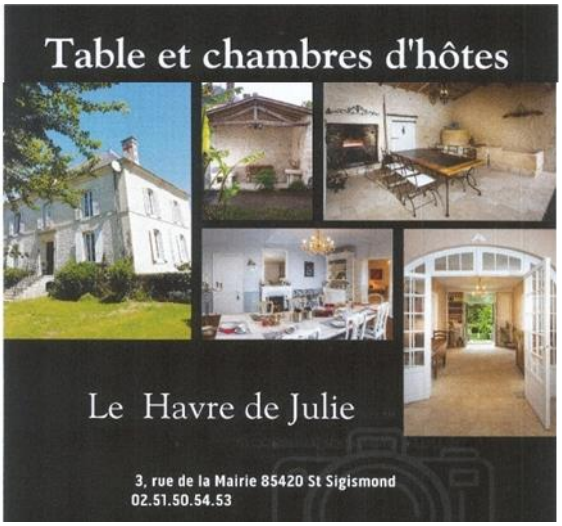

Marina CHAIGNEAU – Artiste peintre
Https://marinachaigneau.fr
marina.chaigneau@orange.fr

Nos Agriculteurs

EARL Le Marais - Anthony BARBIER
Le Bourg : Production d'œufs Bio

EARL BARBIER
Le Bourg : Élevage de bovins et d'ovins

Pascal CHAIGNEAU-GAEC « La cabane de l'Orgesse »
Le Coudreau : Polyculture et élevage de caprins

Jean-Louis CHATAIGNÉ
Reth : Polyculture et Élevage d'ovins

Laurent MASSÉ
Le Coudreau : Polyculture et élevage de bovins

Si vous exercez une activité professionnelle sur la commune et que vous ne figurez pas dans cette rubrique faites-vous connaître auprès du secrétariat de la mairie 02.51.52.94.82 ou commune.stsigismond@wanadoo.fr (autoentrepreneurs…)
Nous pourrions pour le prochain bulletin insérer les personnes de la commune travaillant à domicile par chèque emploi service.

CONNAISSEZ-VOUS VOS VOISINS ?

Nous invitons toujours les habitants de la commune à transmettre leur autorisation pour la diffusion de leurs coordonnées dans le bulletin communal. Vous trouverez sur la page suivante la liste des habitants. Vos coordonnées n'y figurent pas ? Alors, prenez contact avec le secrétariat de mairie qui vous fera remplir l'imprimé nécessaire. Le but de cette diffusion est de faciliter les rencontres afin d'apprendre à connaître vos voisins. Les mutations sont rapides et ne sont pas toujours signalées en Mairie, aussi merci de ne pas nous tenir rigueur des éventuelles erreurs. La Fiche famille est disponible sur le site internet de la commune ou sur demande en mairie.

LE BOURG

Rue Principale

1	MORIN Christian & Marie-Colette
7	MARATIER Dominique
13	PLACAIS Liliane
21	LOUAULT Yves & Josiane
27	PECHEUR Yann
29	MENARD Patrick
35	HERBÉ Anthony & SAUQUET Isabelle
37	PERIÉ Catherine
39	PARROT Romain et COMBES Alexandra
45	Salle polyvalente - salle arts & Loisirs
47	Foyer de Jeunes
51	FOYER COMMUNAL
53	FOURQUET Laurent et Véronique
57	THIBAUDEAU Maggy
59	RESTAURANT SCOLAIRE COMMUNAL
61	ECOLE
73	THIBAUDEAU James & Marie-Josephe
06	SCHMIDT Etienne
08	EGLISE
16	MOINE Thierry et Martine
18	THIBAULT Eric & Pétronille
28	HULL Brian & Maggy
30a	DAVID Joël

RUE DES ARDENNAIS

RESIDENCE « LE CLOS »

1	DROGUET Emmanuelle
3	GUIILLOT Elisabeth
5	DIJOUX Nicolas et Sandra
7	GOGUET Aurélien & HAROUEL Élodie
2	PANNETIER Henriette
4	CROCQ Bénédicte
6	DELAVAL Julien et Delphine

Impasse du Bois Fagnoux

02	CORVAISIER Dominique & RIMBERT Yannick
04	IDAIS Anne-Sohie & VINCENT Valentin
06	BARBIER Alain & Brigitte
08	DORMART Valérie & GORECKI Freddy

Rue de l'Eglise

01	CHABIRAND Alain
05	CHARPENTIER Benjamin
09	VÉRAT Célia
9 bis	COUSIN Michel
15	HERBAUD Yannick
04	CHEVALLEREAU Yvon, Pablo & Paquita
08	THIEULIN Simon
10	MOREAU Fanellie
22	TROUVÉ Lionel & BLED Séverine
24	DEBUT Marie & KUS Pierre

Place de l'Eglise

Impasse du paradis

01	CRELEROT Heïdi

Rue de la Mairie

01	- MAIRIE -
03	SEEGMANN Guy & Denise
02	LOCTEAU Andréa
10	GUIGNARD Damien & CHABIRAND Caroline
12	DUPUY J-Michel

Rue des Loges

01	BAEHR Philippe et Sandrine
02	LEGERON François & CHOLLET Mireille
02 Bis	FLEURET Monique
04	QUILLET Jocelin & SEGUINEAU Isabelle
08	DOUARD Patrick & Jean-Luc

Impasse de Salvert

02	ALVES MAGALHAES Domingos & PERIGNON

Rue du Calvaire

01	BARBIER Anthony & GUITON Joelle
02	BARBOT Joël
04	VEYSSET Florent et Corinnne
06	BARBIER Jean-Jacques

Halage de Courdault

04	PERRIÈRE Géraldine
06	BARBIER Christophe & BACHELIER Natacha

Port Aime

02	LE DIMEET Yann

LES ECLUZEAUX

Rue des cabanes

01	MICHAUD Olivier & Sophie
1Ter	HILLAIRET Mathieu
05	CLERGEAU Danièle
09	BERZIN Eric et VILLENEUVE BERZIN Laurence
02	BARRANGUET-LOUSTALOT Elisabeth &
04	FLEURET Maxime & Josie
10	MCKENZIE Robert
12	MORIN Lionel & Dylette

Chemin de Giraudin

	CHARGE Danielle & CHARGE Johann

LA GARENNE

Route du Coudreau

01	DELAGE DE LUGET Nicolas
03	AUBIN Joel & MOREAU Marie-Madeleine
02	MAZUEL Joël & Chantal

RETH

Route de Damvix

01	DAGNICOURT Philippe
05	LETZELTER Antoine et MELIN Laurine
07	DARDENNE Jacky & Marie-Lise
15	CHATAIGNÉ Jean-Louis
19	AIRAUD Claude & Jacqueline
21	LIMOGES Guy & Brigitte
31	GUILLON Denise
04	BILLY Jean-Michel
06	BONNAUD Bernard et Mireille
08	VRIGNAUD Luc & Catherine
22	MARTIN Nicolas
24	MARTIN Patrick & Ghislaine
28	FLEURET François & TARDÉ Emmanuelle
30	FLEURET Gérard
38	KAPPELMANN Michäel- BORDET Jessica
40	METEAU Romain & Nathanaël
60	CHAPELET Jean-François & Nathalie

Rue du Canal

01	BREGEON Jean-Luc & Marie
02	GLEMAIN Patrick & Catherine
03	LAURENT Hervé & Brigitte
04	MOUNIER Annette
06	CIVEL Emile
06 Ter	BANNIER Anthony & Christelle
07	FONTENEAU Sébastien & Agnès
09 bis	LOPEZ Jacques & Martine
9 Ter	RIVAULT Fabien - COIFFE Sophie
10	LUCAS Claude & Sylvette
11	MONTAMAT Cyril et Sandrine
11 Bis	BOURNEAU Denis & Geneviève
12	BIGOT Alain & Françoise
13	COIFFE Bernard & Nadine
14	COIFFE Bernard & Nadine
14 Bis	COIFFE Julien
15	GUYONNEAU Claude & Edwige
16 Bis	ALAIN Albert
17	ROY Daniel & Colette

Rue du Port

1 BIS	RENAUDET Jérémy - BONNIN Tracy
3	PELLERIN Claude & Huguette
7	BABIN Guy & Sylvie
9	DORION Marie - Christine
9 bis	LEVERS Raymonde
11	METAYER Alain & Anne-Marie
13	FROCARD Josette
17	GONIN Anne-Dominique - DUCLOS Pierre
23	JEANNEAU Michel & Catherine
25	BOURNEAU Philippe et Isabelle
2	MONTEAGUDO José et PERON Marie-Angèle
8	LA MACHE Denis & Mathilde
10	LAFONTAINE J-Yves - MENANTEAU Catherine
12	ANGIBAUD Georges & CHAILLAUD Evelyne
14	METEAU Jacky & Marie-Lise
16	MOREAU Lionel & Denise
18	MAZY Gérard & Josiane

LE COUDREAU

Grand'Rue

1	BOURNEAU Micheline + BOURNEAU Gino et Maria
3	CASTEX Annette
9	VAUVERT Camille & McKENZIE Sally
11	GILBERT Fabrice & Delphine
11B	MONTAMAT Dominique & Cathy
11T	MONTAMAT Eliane
15	CHAIGNEAU Colette
19	CARDIN Joël & Suzette
21	PAPIN Maurice & Michelle
23	MASSE Laurent & Nathalie
23	MASSE Laurent & Nathalie
23bis	PRUNOT Gabrielle
25	DELAITRE Sylvain & LE POURSOT Audrey
2	RAVARD Audrey & RADOUX Geoffrey
2Bis	RAVARD Audrey & RADOUX Geoffrey
4	CARDIN Jacques
6	SYLVAIN Gisèle
8	DUBOIS Marcel + DUBOIS Charles
10	RENOUX Virginie & RIBREAU Emmanuel
22	MASSE Denis
28	BOUVIER Laurent & MONCHAUSSE Virginie

Rue des Fontaines

11	BOTTON René & Lise
2	DELAVAL Claude & Jeanne
4	HODIN Alain

Rue de l'Eau Barree

7	CLAVURIER Line
2	PAPIN Jean-Michel & Luce
6	*FLEURET Anne & BERLIN Xavier*
8	RICHARD Annick

Rue de l'Ouche du Four

1	MOREAU Daniel & Marylène
3	LUCAS Romain & MORVAN Stéphanie
5	*KASAK Mariusz*
5 BIS	*KASAK Mariusz*
9	KASAK Mariusz
2	QUEMENER Joël & Delphine
4	GUILLOT Lucienne
8	LAINE Damien & MARY Teddy

Rue de Bouloup

3	TOUILLON Michel
4	FOURGEAU - STERPELLONE Véronique

Route de l'Ancienne École

1	ROUBIRE Marcel

Chemin de la Maison Neuve

LES ASSOCIATIONS COMMUNALES

ASSOCIATION DES A.C.P.G. et C.A.T.M. (Anciens combattants)
Émile CIVEL — 6 Rue du Canal - Reth 85420 SAINT-SIGISMOND
Tél. : 02.51.52.90.30

SOCIÉTÉ COMMUNALE DE CHASSE
Jocelin QUILLET — 04 Rue des Loges 85420 SAINT-SIGISMOND
Tél. : 02.51.51.80.41 — Mail : acc.stsigismond@hotmail.fr

CLUB « LE REPOS DE L'AUTIZE »
Suzette CARDIN — 19 Grand'Rue - Le Coudreau 85420 SAINT-SIGISMOND
Tel : 02.51.52.90.77 — Mail : : joel.cardin0457@orange.fr

AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES DU R.P.I. DU MARAIS
Fanny MARTIN — Baille peine 85490 BENET
Tel : 06.87.36.53.75 — Mail : apedurpidumarais@gmail.com

ASSOCIATION « ARTS ET LOISIRS »
Micheline BOURNEAU — 01 Grand'Rue – Le Coudreau 85420 SAINT-SIGISMOND
Tél. : 02.51.52.90.01

UNION GYMNIQUE DU MARAIS
Vanessa BONNAUD — 21 route de Niort 85490 BENET
Mail : ugm@neuf.fr

ASSOCIATION « L'ATELIER »
Gisèle SYLVAIN — 6 Grand'Rue – le Coudreau 85420 SAINT-SIGISMOND
Tél. : 02.51.52.95.87 — Mail : latelier@stsimin.com

ASSOCIATION « OCOUDREAUKOSPASS »
FAUCHERON Luc — 24 Grand'Rue – Le Coudreau 85 420 SAINT-SIGISMOND-
Tel : 02.51.52.90.80 — Mail : Ocoudreaukospass@orange.fr

ASSOCIATION LES COPAINS BARJOTS DE ST SIMIN
Patrick MARTIN — 24 Route de Damvix - Reth 85420 SAINT SIGISMOND
Tél : 02.51.52.96.80 — Mail : lescopainsbarjots@yahoo.com

ASSOCIATION LES BALADEURS DU MARAIS
DUPUIS Jean-Michel — 12 Rue de la mairie SAINT SIGISMOND
Tél : 07.71.22.18.47 — Mail : lesbaladeursdumarais@gmail.com

Association Communale de Chasse
de St Sigismond
4 rue des Loges
85420 ST SIGISMOND
acc.stsigismond@hotmail.fr

L'ensemble des adhérents de l'Association Communale de Chasse de SAINT SIGISMOND, présentent ses meilleurs vœux pour l'année 2022

Et remercie la municipalité de Saint Sigismond ainsi que tous les exploitants agricoles pour leur soutien.

L'activité 2021 s'est principalement tournée vers la régulation des sangliers qui ont pris possession de notre territoire communal. L'association a organisé une douzaine de battues. Malgré le prélèvement de vingt sangliers en collaboration avec certaines sociétés de chasse voisines, les populations sont en augmentation et occasionnent des dégâts dans les cultures, dans les propriétés, au bord des routes et provoquent des accidents. Nous devons poursuivre les actions en 2022.

Lors des battues, la sécurité est notre priorité

C'est pourquoi, nous nous efforçons de signaler au mieux la présence des chasseurs, des meutes de chiens et d'éventuelles traversées d'animaux, par des panneaux au bord des routes. Nous sommes reconnaissants auprès des automobilistes qui respectent des vitesses adaptées aux abords des chasses, afin de limiter les collisions.

Lors de la saison 2020/2021, l'association comptait 36 adhérents et le conseil d'administration est constitué des membres suivants ;

Président : Jocelin QUILLET
Vice président : Pascal CHAIGNEAU
Trésorier : Antoine BOUVIER
Suppléant : Richard BODIN
Secrétaire : Yannick MARNEUR
Suppléant : Denis AUBERT
Membres actifs : Jules MARNEUR
Charles QUILLET

Infos pratiques

L'assemblée générale de l'Association Communale de Chasse se tiendra fin juin 2022 en fonction des mesures sanitaires en vigueur

Pour nous joindre : Association Communale de Chasse, 4 rue des Loges, 85420 ST SIGISMOND.
Mail : ***acc.stsigismond@hotmail.fr***

Pour nous rejoindre : toutes les demandes d'adhésion doivent être retournées un mois avant l'assemblée générale prévue fin juin 2022 *(formulaire à demander par mail à l'adresse ci-dessus avant fin mai).*

Excellente année 2022

Les Chasseurs de l'Association Communale de Chasse

Le mot du club du 3e âge « Le Repos de l'Autize »

En cette année compliquée, est-il possible de souhaiter autre chose qu'une bonne santé à tous, que nous puissions bientôt reprendre le cours de nos vies avec nos rencontres et le plaisir d'échanger.

Nous avons profité des quelques semaines qui ont précédé le confinement pour faire quelques rencontres… petits bonheurs qui aujourd'hui nous procureraient de grandes joies.

Le club se réunit habituellement tous les 15 jours à partir de 14 h (semaines impaires) au foyer communal de novembre à avril et pendant l'hiver (de mai à octobre), nous nous rencontrons à la salle des associations (bâtiment de l'école).
Le club est ouvert à tous. Nous espérons vous y retrouver le plus vite possible.

Compte tenu du contexte sanitaire, nous n'avons prévu aucune date pour cette année 2022.

Pour autant nous avons réalisé notre assemblée générale, Mme Cardin a indiqué renoncer à la présidence.

La nouvelle candidate pressentie par le bureau est Mme DARDENNE Marylise native de notre commune et nous attendons que les conditions soient meilleures pour valider son élection.

Protégez-vous bien

Pour tous renseignements :
Mme FLEURET Monique : 02.51.52.94.80

Le mot de la section des Anciens Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants Algérie Tunisie Maroc

Au seuil de l'année nouvelle, les membres du bureau et tous les adhérents de la section des Anciens Combattants, Prisonniers de Guerre et Combattants Algérie-Tunisie-Maroc présentent à tous leurs vœux les plus sincères. Ils vous invitent à vous joindre à eux à l'occasion des moments forts de l'association : le 8 mai et le 11 novembre.

Le bureau

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DU RPI DU MARAIS

Présidente: Fanny LETANG
Secrétaire: Romain SACRE
Trésorier: David GUENARD
apedurpidumarais@gmail.com

L'APE met en place, plusieurs actions, qui depuis plusieurs années remportent un franc succès auprès des habitants.

Cette année, notre programme se constitue ainsi :

- L'opération galettes des rois (en partenariat avec la boulangerie BOTTON) du 10 Janvier au 6 février 2022

- La benne à papier du 10 au 16 Janvier

- La livraison de repas à domicile prévue le 26 février 2022

- La kermesse de fin d'année programmée le 25 juin 2022 qui se déroulera (si les conditions sanitaires nous le permettent) sur la nouvelle aire de loisirs à Liez

Merci à vous tous qui permettez à l'association de subsister, ainsi grâce à votre aide, les enfants ont la chance de pouvoir faire des sorties scolaires et de recevoir un livre à la fin de l'année
.

POUR NOUS CONTACTER : apedurpidumarais@gmail.com

Le mot de l'Association l'Atelier

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2022

2021.. Une année en sommeil – nous n'avons donc pas souhaité demander de subvention communale.

Le mot de l'association « Arts et Loisirs »

Toute l'équipe de l'association « Arts et Loisirs » vous souhaite une bonne et heureuse année ainsi qu'une bonne santé pour 2022.
Du changement dans le bureau de l'association Mme Micheline BOURNEAU a passé le témoin à Mme Eliane Montamat. Elle reste Présidente d'honneur d'une association qu'elle a porté à bout de bras pendant plus 30 ans. Marie Bregeon secrétaire et Monique Fleuret Trésorière complètent le nouveau bureau.

Toutes les personnes intéressées par la couture et les loisirs créatifs sont invitées à nous rejoindre le mardi de 14 h à 17 h, salle « Arts et Loisirs » à côté du foyer des jeunes.
Nous recherchons des petites mains habiles… ou pas. Le meilleur accueil vous sera réservé.
Pour tout renseignement vous pouvez également joindre Mme Eliane MONTAMAT au 09.67.49.27.42

Vous êtes invités à **l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**, qui aura lieu **le vendredi 17 mars 2022 au foyer communal**.
Venez nombreux, le pot de l'amitié sera offert à l'issue de la réunion.

L'EXPOSITION - VENTE annuelle aura lieu au foyer communal de Saint Sigismond,
le DIMANCHE 6 NOVEMBRE 2022 de 10h00 à 18h00 SANS INTERRUPTION

L'association déjà impliquée dans la vie de la commune, avec sa participation aux ateliers intergénérationnels via l'atelier couture, la décoration lors du repas des aînés, la réalisation des petits sacs offerts aux nouveaux arrivants, souhaite s'ouvrir aux plus jeunes.

Arts et Loisirs propose lors des vacances scolaires l'organisation d'**ateliers pour les enfants** autour de la couture, de la décoration et des loisirs créatifs à l'intention des enfants de la commune et des alentours.
Si ce projet vous intéresse merci de contacter Mme Montamat Eliane ou la mairie.
Merci à toutes les personnes qui nous soutiennent par leur adhésion à l'Association

LE BUREAU

Le mot de l'association Les Copains Barjots de St Simin

Toute l'équipe et les bénévoles vous souhaitent une année 2022 bien meilleure et plus festive que celle que nous venons de vivre.

Jusqu'au dernier moment nous avons espéré pouvoir organiser le marché de Noël, mais cela était trop compliqué au vu des conditions sanitaires…ce n'est que partie remise, nous espérons pouvoir faire la course de tracteurs tondeuses, le marché de Noël ainsi que le nouvel évènement que nous avions envisagé : un repas à thème dansant.

Si vous voulez nous rejoindre, n'hésitez pas, nous sommes impatients de vous divertir, et nous amuser tous ensemble !

Le bureau

les copains barjots StSimin

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2022

15 au 18 février	Stage Bateliers « Connaître et comprendre le Marais poitevin » par le PNMP au foyer communal
17 mars	Assemblée Générale Arts et Loisirs
30 avril	Pique-nique des habitants du Bourg
08 mai	Commémoration du 8 mai 1945-messe au Mazeau
27 mai	Fête des voisins au village des Ecluzeaux
En juin	Fête des écoles du RPI (à Liez)
En juin	Pique-nique du Coudreau
17 juin	Fête de la musique
Fin juin	Assemblée générale de l'association communale de Chasse
02 juillet	Pique-nique des habitants du Canal de Reth
13 juillet	Repas, feu d'artifice, et bal communal
août	Pique-nique des habitants de Reth
03 septembre	Barbecue de la convivialité
06 novembre	Exposition-Vente « Arts et Loisirs »
11 novembre	Commémoration du 11 novembre 1918-messe à Saint-Sigismond
27 novembre	Repas communal des Aînés
16 décembre	Arbre-de-Noël communal (ouvert à tous)

Retrouver le clip municipal pour les vœux : https://youtu.be/093lYja1XeU

Le bulletin 2021 a été réalisé par la Commission Culture, Manifestations et Communication avec l'aide de Pétronille THIBAULT, Secrétaire de Mairie.

CRÉDITS PHOTOS :
D. La Mache, P.Thibault, A-S IDAIS,
Ce bulletin est imprimé sur du papier répondant aux normes Ecolabel FSC (Norme garantissant une gestion des forêts et une traçabilité des produits de l'exploitation forestière jusqu'à la commercialisation du papier) et ECF (norme garantissant que les agents blanchissants ne contiennent pas de chlore pur).